

2016



# Rapport d'activité Risques professionnels



# Sommaire



Editorial Hélène BAUX-LEGAL	4
Retour sur 2016	6
Missions de la Carsat Midi-Pyrénées	8
Horizon 2017	10
L'organigramme au 31 décembre 2016	12

## **Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité au travail** 14

Calculer et notifier le taux de cotisations accident du travail et maladie professionnelle »	15
Accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention	19
Faire vivre le paritarisme et renforcer le partenariat	29

## **Focus sur nos programmes prioritaires nationaux et régionaux** 32

La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	33
La prévention des CMR	35
La prévention des chutes dans le Bâtiment	39
Les entreprises à forte sinistralité	41
Le transport	43
Les EHPAD	47
Les nuisances sonores	49

Glossaire	52
-----------	----

# Editorial



## Hélène BAUX-LEGAL

Directrice déléguée

**2016** se définit comme l'année du plein déploiement du contrat pluri annuel de gestion de la branche risques professionnels, pour la période 2014-2017.

Les programmes d'actions nationaux et régionaux menés par le service prévention sont montés en charge et ont conduit à une augmentation très significative du subventionnement des actes de prévention en entreprise via les dispositifs d'aides financières.

Au plan interne, pour accompagner cette montée en charge, le suivi des effectifs a permis l'intégration de deux nouveaux contrôleurs de sécurité. Les prévisions de remplacement permettant une stabilisation des effectifs à fin 2017, une réflexion a été engagée au sein du service à la fois sur l'état des lieux de l'organisation et sur la méthode de travail pour l'élaboration des PAR du futur CPG.

2016 a marqué aussi le point de départ des travaux préparatoires au Plan régional de santé au travail 3 de la région Occitanie. Dès la publication du Plan national de santé au travail, l'Ingénieur conseil régional et moi-même avons participé au Comité de Pilotage initié par la DIRECCTE. Nous avons engagé, ensuite, aux côtés de la CARSAT Languedoc-Roussillon, nos



équipes respectives sur l'ensemble des programmes à construire. Les travaux de chaque groupe ont conduit en premier lieu, à la réalisation de diagnostics thématiques dans le cadre de la nouvelle région et à la construction de plans d'actions aujourd'hui finalisés dans un document validé en CROCT dès son installation.

Pour le service tarification, l'année 2016 a vu l'aboutissement des opérations de regroupement des codes risques. Il faut souligner que l'investissement des équipes, associé à l'évolution du système d'information et l'optimisation des procédures dématérialisées avec les partenaires (e-DAT) ont permis un travail de qualité certifié par un taux d'atteinte des objectifs CPG de 100 %.

Au sein du réseau, le service a activement contribué aux groupes de travail initiés dans le cadre de la coordination régionale, en matière de gestion du risque, sous l'égide du Directeur de la Réparation.

Au cours de l'année 2016, tous les collaborateurs de la branche risques professionnels ont soutenu leurs efforts pour accomplir leur mission dans un environnement en mutation : la nouvelle région

Occitanie structure autrement les partenariats et les réseaux.

En interne, de façon transversale, les équipes contribuent aux chantiers de la feuille de route CARSAT Midi-Pyrénées et préparent 2017.

Je tiens, bien sûr, à remercier le Conseil d'Administration, la CRAT-MP et les CTR pour leur soutien renouvelé dans les orientations de nos travaux.

Merci à tous, et bonne lecture.

Hélène BAUX-LEGAL  
Directrice déléguée



# Retour sur 2016



## Le forum prévention des nuisances sonores

Lors de la Journée Nationale de l'Audition le jeudi 10 mars 2016, la Carsat a organisé avec succès, en partenariat avec l'IUT de Blagnac, un forum sur la prévention des nuisances sonores qui a réuni environ 300 personnes dans les locaux de l'IUT, et a permis de mettre en avant notre action régionale.

## Les forums EHPAD

Pour soutenir son programme de prévention des risques liés aux chutes et aux manutentions dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, la Carsat Midi-Pyrénées a organisé deux forums sur la région (à Auch le 22 juin 2016 et Castres le 10 novembre 2016).



La Carsat a présenté son offre de service et les directions d'établissement ont pu rencontrer les préventeurs de la Carsat et leurs partenaires fournisseurs sur le projet. En 2017, les dispositifs mis en place vont se poursuivre ainsi que la tenue d'un salon régional en partenariat avec l'Agence régionale de Santé.



10 mars

16 juin

13 octobre

24 novembre



## La journée SEIRICH

Le 16 juin 2016, les partenaires et entreprises de Midi-Pyrénées ont été conviés à une demi-journée d'information sur la présentation du nouveau logiciel SEIRICH : outil national d'évaluation du risque chimique. Les entreprises ont également pris connaissance du calendrier des sessions de formations à la prévention des risques chimiques proposées par la Carsat.



## Le forum risque routier

Le 13 octobre, dans le cadre des 20 ans du Club Entreprises Sécurité Routière Toulouse Garonne dont la Carsat est membre fondateur, un colloque co organisé par la Carsat sur la maîtrise du risque routier en entreprise. Ce forum a rencontré un grand succès en réunissant 150 participants sous forme d'un auto-diagnostic interactif et d'une table ronde avec des experts du sujet.



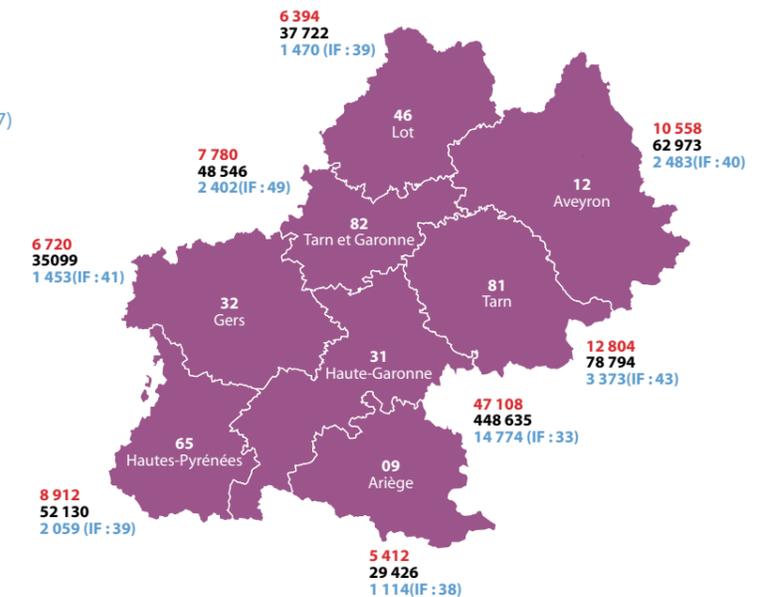
# La Carsat Midi-Pyrénées

Un organisme de droit privé  
Une mission de service public



☑ Sections d'établissements, salariés, accidents du travail avec arrêt, indices de fréquence par département (données 2015)

Total général :  
Etablissements 105 688  
Salariés 793 325  
AT avec arrêt 28 128 (IF : 35,7)



☑ Sections d'établissements, salariés, accidents du travail avec arrêt et indices de fréquence par CTN (données 2015)

Code NAF	Libellé Code NAF	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	IF
A	Agriculture, sylviculture et pêche	48	123	4	32,5
B	Industries extractives	218	1 526	47	30,8
C	Industrie manufacturière	7 170	129 061	3 911	30,3
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	490	2 199	7	3,2
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	554	5 853	309	52,8
F	Construction	13 783	63 826	3 917	61,4
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	21 892	118 243	4 252	36,0
H	Transports et entreposage	2 994	40 214	2 570	63,9
I	Hébergement et restauration	9 072	34 128	1 559	45,7
J	Information et communication	2 052	27 809	126	4,5
K	Activités financières et d'assurance	4 457	22 095	97	4,4
L	Activités immobilières	2 528	8 081	112	13,9
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7 533	59 968	445	7,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	6 384	69 865	3 083	44,1
O	Administration publique	3 734	51 265	786	15,3
P	Enseignement	2 436	18 994	253	13,3
Q	Santé humaine et action sociale	6 981	103 429	4 993	48,3
R	Arts, spectacles et activités récréatives	5 221	14 864	886	59,6
S	Autres activités de services	7 103	21 797	558	25,6
U	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	8	46	-	0
	Autres - non classés	1034	1	375	375000
TOTAL		105692	793 387	28 290	36

## Son environnement

La Carsat Midi-Pyrénées exerce ses missions sur 8 des 13 départements de la région Occitanie : l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Avec 45 348 km<sup>2</sup>, son territoire de compétence est le plus vaste de ceux des Carsat. Il couvre 8,3 % du territoire national mais n'abrite que 4,6 % de la population de métropole. Et s'il représente 62 % du territoire de l'Occitanie, il n'abrite que 52 % de sa population.

Le chiffre légal de population, publié par l'Insee au 1er janvier 2017, est de 2 979 161 habitants (chiffre 2014). L'agglomération toulousaine, 4<sup>ème</sup> plus grande aire urbaine de France, est toujours parmi les plus attractives de métropole.

A l'exception de Toulouse et de son agglomération, le territoire de compétence de la Carsat Midi-Pyrénées a une faible densité de population, de type plutôt rural et plus âgée que celle de la France métropolitaine. Les 65 ans et plus représentent 20 % de la population, soit 2 points de plus que la moyenne nationale (chiffre 2014).

## Ses missions

La Carsat Midi-Pyrénées exerce trois grandes missions de service public pour être aux côtés des assurés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et de la retraite :

- ▶ elle prépare et paie la retraite des salariés du régime général ;
- ▶ elle aide les retraités dans leur choix de vie et accompagne les assurés en difficulté ;
- ▶ elle prévient les risques professionnels et assure la santé et la sécurité au travail.

## La qualité de service

- ▶ 96 % des nouveaux retraités satisfaits des services de la retraite.
- ▶ 95 % des bénéficiaires de l'action sociale satisfaits des divers services.
- ▶ 94,9 % des assurés sociaux satisfaits des services rendus par le service social.
- ▶ 89,8 % des employeurs satisfaits des services offerts par l'Assurance Maladie.



# Horizon 2017

## Nos missions :

La Carsat Midi-Pyrénées accompagne les entreprises pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et diminuer le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle calcule et notifie, chaque année, aux entreprises leur taux de cotisations des accidents du travail et maladies professionnelles. Une équipe de préventeurs spécialisés intervient dans la maîtrise des risques professionnels par des interventions directes en entreprise, des incitations financières et des actions auprès des branches professionnelles. Chaque année, des stages de formation sont organisés pour permettre aux entreprises et à leurs salariés d'acquérir des

connaissances en prévention des risques professionnels afin de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le Centre de mesures Physiques (C2MP) est à la disposition de l'équipe des préventeurs pour mesurer les nuisances physiques auxquelles sont exposés les salariés et proposer des solutions d'amélioration. Il intervient sur 6 types de nuisances : acoustique, ambiances thermiques, éclairage, rayonnements non ionisants, ventilation et vibrations. La Carsat Midi-Pyrénées fait appel au Laboratoire Interrégional de chimie de la Carsat Aquitaine pour mesurer les nuisances chimiques. Le service Documentation répond aux demandes de documentation des entreprises et des acteurs de la prévention. Il diffuse les brochures,

les affiches et tous autres documents de l'INRS. Il assure la publication de « Bulle d'oc » le bulletin bimestriel d'information et de documentation technique des risques professionnels. Pour optimiser la couverture des besoins en prévention des entreprises, la Carsat Midi-Pyrénées a noué des relations de travail avec de nombreux autres acteurs régionaux de la sécurité et de la santé au travail.

## Les contrats pluriannuels de gestion de la Carsat Midi-Pyrénées

Déclinaisons des conventions d'objectif et de gestion (COG), les contrats pluriannuels de gestion (CPG) formalisent la contribution de la Carsat Midi-Pyrénées à la performance collective des branches retraite, maladie et risques professionnels, tout en prenant en compte ses spécificités. Ils structurent les actions en fixant les objectifs et les moyens de les atteindre.

Pour la première fois, les 3 CPG portent sur la même période : 2014-2017. Ce nouveau calendrier est de nature à favoriser la synergie entre les branches et la transversalité, objectif phare du projet d'entreprise.

Le CPG « accidents du travail-maladies professionnelles »

Signé le 18 juillet 2014, il met l'accent :

- ▶ pour la prévention, sur la concentration des moyens d'actions pour la réalisation des programmes nationaux et régionaux prioritaires et sur le renforcement des partenariats ;
- ▶ pour la tarification, sur la simplification, le renforcement du contrôle interne et l'harmonisation des pratiques.

Il se décline en programmes d'actions nationales et régionales de prévention et en programmes de tarification.

Les actions nationales reprennent trois risques prioritaires : la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques), des chutes de hauteur dans le secteur du BTP et des CMR (substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction).

Quatre problématiques particulières sont retenues : les jeunes et les nouveaux embauchés, les TPE (très petites entreprises), l'amiante et les RPS (risques psycho-sociaux).

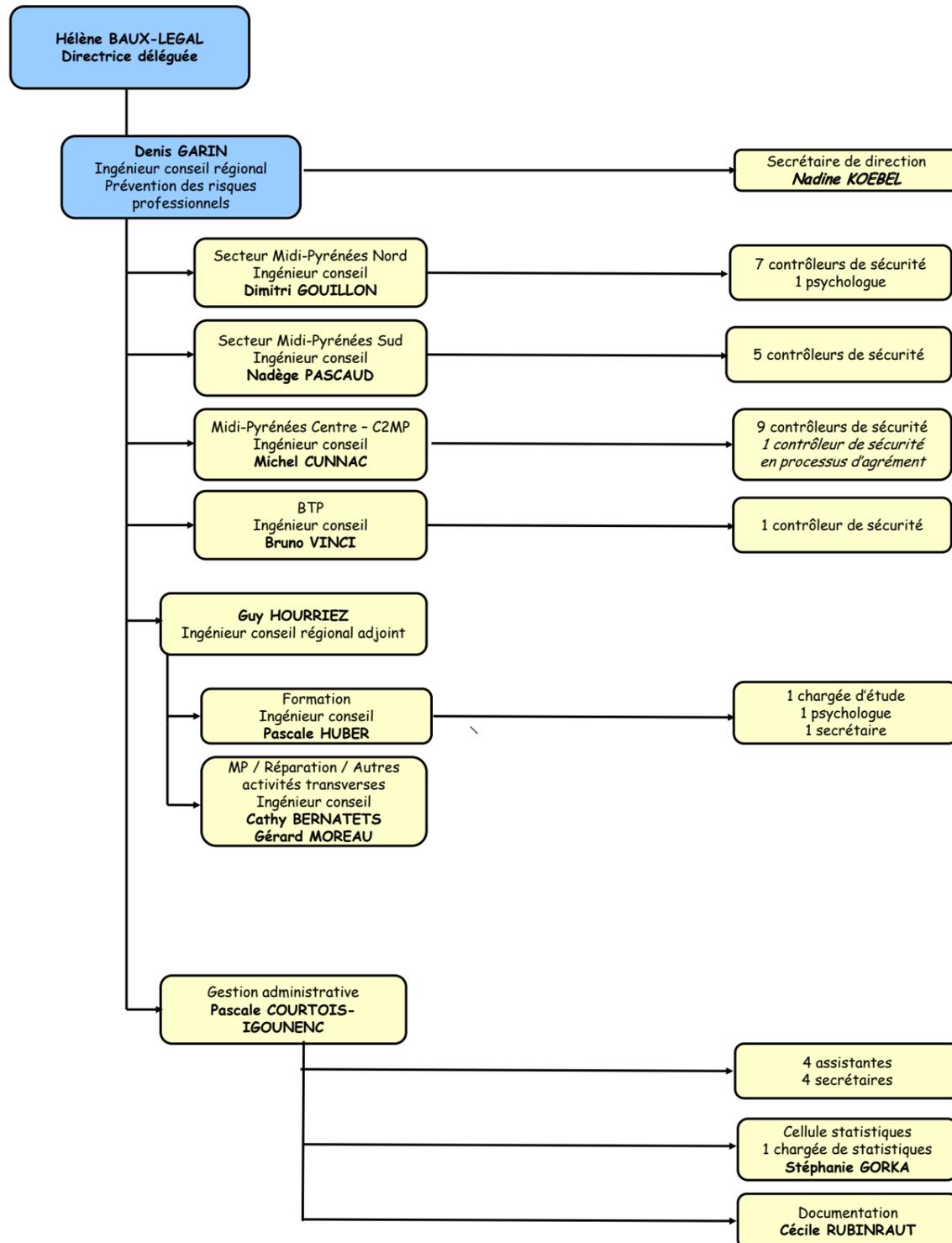
Elles incluent également un programme de ciblage des incitations financières visant à appuyer les programmes de prévention ainsi qu'un programme ciblé sur les entreprises qui combinent un risque élevé et une activité contentieuse importante, coordonné entre la Carsat, la DRSM et les CPAM de la région.

Trois actions régionales prioritaires, en lien avec une sinistralité atypique, sont à mettre en œuvre. En Midi-Pyrénées, elles concernent les entreprises à forte sinistralité, le secteur des transports et celui des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

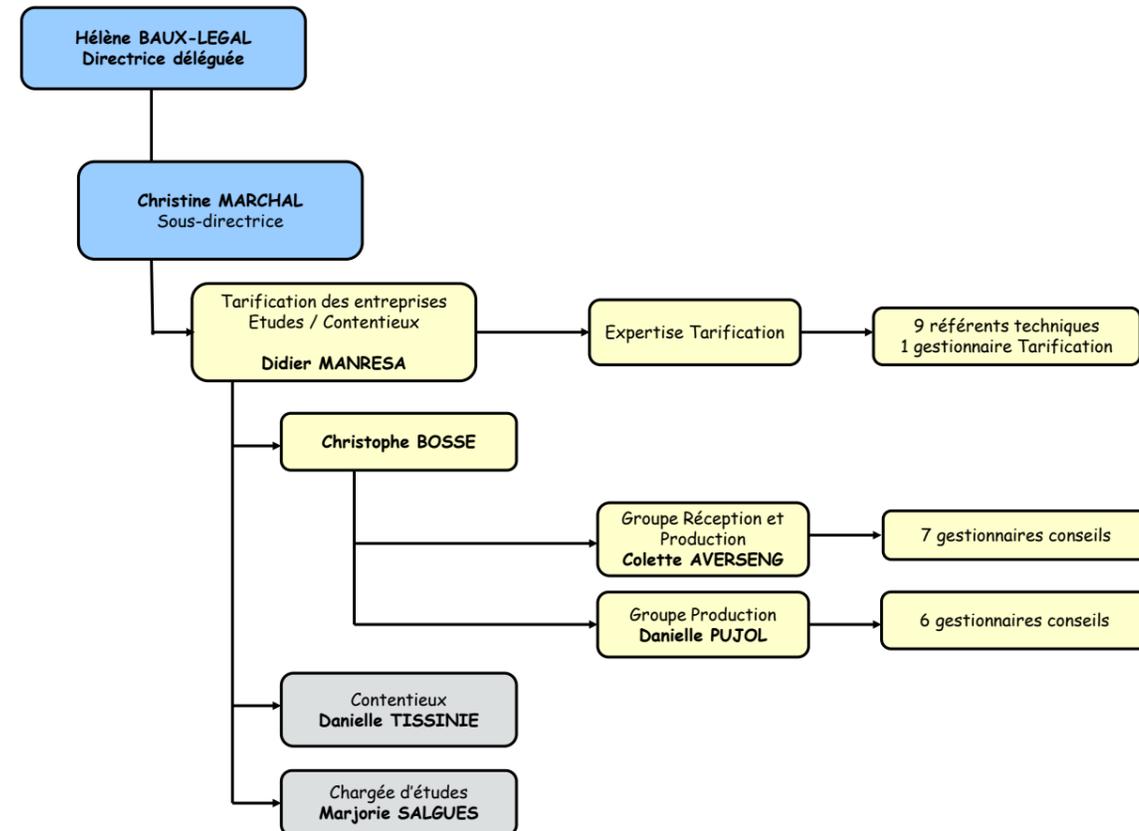
Les cinq programmes de tarification visent à développer les services dématérialisés aux entreprises, s'assurer de la concordance entre le fichier employeurs de la Carsat et celui de l'Urssaf, homogénéiser les pratiques en matière d'imputation des maladies professionnelles, fiabiliser les calculs de coûts moyens utilisés par la Tarification et augmenter le niveau de maîtrise des risques.



## PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## SOUS-DIRECTION TARIFICATION





Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité au travail

# Aider les entreprises à préserver la santé et la sécurité au travail

La Carsat Midi-Pyrénées accompagne les entreprises pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et diminuer le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Elle calcule et notifie, chaque année, aux entreprises, leur taux de cotisations « accident du travail et maladie professionnelle ».

Une équipe de préventeurs spécialisés intervient dans la maîtrise des risques professionnels par des interventions directes en entreprise, des incitations financières, des formations, de la diffusion d'informations et des actions auprès des branches professionnelles.

Pour optimiser la couverture des besoins en prévention des entreprises, la Carsat Midi-Pyrénées a noué des relations de travail avec de nombreux autres acteurs régionaux de la sécurité et de la santé au travail.

## Calculer et notifier le taux de cotisations « accident du travail et maladie professionnelle »

Assureur unique du risque professionnel pour les entreprises du régime général, la Carsat Midi-Pyrénées fixe le taux de cotisation pour chacun des établissements de sa circonscription. La fiabilisation des données est un objectif permanent.

### Faits marquants

- Déclinaison de deux chantiers nationaux afin de renforcer la fiabilité de la base employeurs et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de service et de la relation client ; il s'agit de la révision des classements des établissements (867 révisions de classement effectuées) et des travaux préparatoires au regroupement des risques qui ont concerné 1 000 établissements ;
- Accompagnement de l'ensemble des agents « tarification » sur les enjeux de la COG 2014-2017 et sur les évolutions du métier par une formation-action déployée au 1er trimestre 2016 ;
- Mise en place en janvier 2016 d'une coordination régionale AT/MP renouvelée regroupant les acteurs du réseau « Assurance Maladie - Risques professionnels » de la région Occitanie ; le service Tarification contribue activement aux travaux du pôle « expertise », placé sous la responsabilité d'un directeur régional de la réparation.

### Bilan de l'activité

#### La gestion et la mise à jour du fichier employeurs

La Carsat Midi-Pyrénées gère 85 326 entreprises et 97 315 déclarants pour un effectif de près de 793 387 salariés.

#### Déclarants

60 406 mises à jour de SGE (Système de gestion des employeurs) ont été réalisées.

Traitement	Transactionnel	Automatique	Total
Créations	1 771	8 004	9 775
Modifications	7 719	17 886	25 605
Radiations	1 123	9 786	10 909
Autres	5 871	7 422	13 293
Cessation d'emploi	824		824

Le recyclage de 3 345 rejets de la mise à jour automatique de l'INSEE (AVISIR) a été assuré.

## A savoir

Le service Tarification « accident du travail-maladie professionnelle » est chargé de :

- ▶ classer les établissements situés en Midi Pyrénées dans les catégories de risque professionnel fixées par arrêté ministériel, en fonction de l'activité principale exercée ;
- ▶ calculer et notifier chaque année aux entreprises le taux de cotisation « accident du travail-maladie professionnelle » ;
- ▶ établir annuellement les statistiques financières et technologiques dont les résultats permettent d'orienter l'activité du service prévention et de fixer le taux AT/MP.



## Sections d'établissement

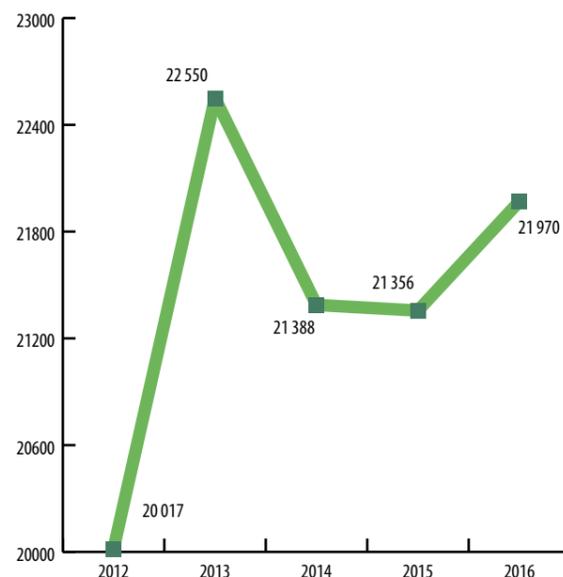
Le nombre de sections d'établissements actives est de 98 765 au 31 décembre 2016. 22 001 mises à jour du fichier employeurs, concernant les sections d'établissements, ont été effectuées dont 10 960 créations, 1 230 remises en cours, 170 radiations, 4 491 modifications et 5 150 autres opérations (transferts, fusions, ruptures de risques). A noter que les traitements automatiques sont au nombre de 7 505 (radiations).

Au total, 39 309 opérations en transactionnel, concernant la gestion et la mise à jour du fichier employeurs, ont été réalisées.

## Transmissions des partenaires

44 508 mouvements de mise à jour automatique ont transité par le circuit AVISIR. 21 970 liasses provenant des Centres de formalités des entreprises ont été traitées. La transmission de ces documents est dématérialisée à 100 %.

### Evolution du nombre de liasses reçues



## La tenue des comptes employeurs

### Traitement des déclarations

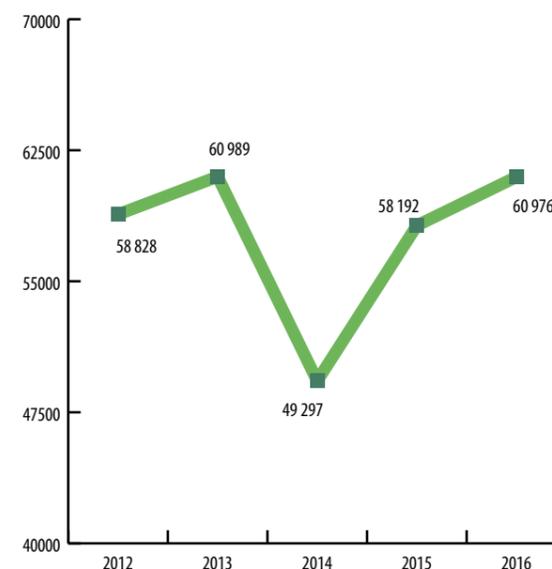
La Carsat Midi-Pyrénées enregistre toutes les déclarations d'accident de travail et de maladie professionnelle envoyées par les CPAM et en codifie un certain nombre selon les critères définis nationalement afin que les dépenses relatives à ces sinistres soient imputées sur les comptes des employeurs concernés. Cela a représenté la saisie de :

- ▶ 60 976 déclarations d'accident du travail soit une hausse de 5 % entre 2015 et 2016 ;

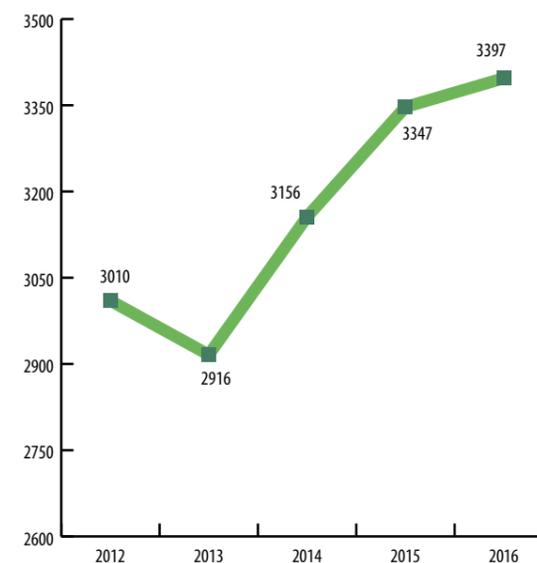
- ▶ 1 958 déclarations de maladie professionnelle reconnues (pour 3 397 déclarées soit une hausse de 1,49 %) ;

A noter qu'en 2016, les DAT dématérialisées représentent près de 67,55 % du total des déclarations reçues. En automatique, 233 726 messages Orphée et Eurydice ont été véhiculés pour mise à jour de SGE.

### Evolution du nombre de déclarations d'accident du travail reçues



### Evolution du nombre de déclarations de maladies professionnelles reçues



## Traitement des débits

Suite à l'enregistrement des déclarations de sinistres, la Carsat Midi-Pyrénées reçoit mensuellement les fichiers contenant les dépenses relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles. Cette procédure a abouti à l'imputation automatique de 2 270 571 enregistrements de dépenses.

## Traitement des crédits

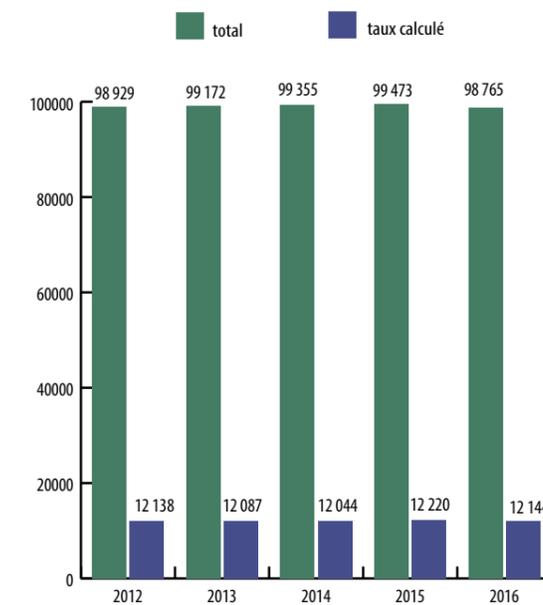
100 543 crédits ont été reportés sans intervention des techniciens. 1 317 rejets générés par la procédure de report des crédits ont été recyclés, soit 1,34 % du total des crédits enregistrés sur la base.

## Le calcul et la notification des taux AT

Les cotisations sont destinées à couvrir les risques d'accident de travail, de trajet et de maladie professionnelle. Le taux est notifié annuellement à chaque entreprise et adressé en début d'année. Suite à la procédure de tarification annuelle, passée le 27 décembre 2016, la Carsat a envoyé 98 765 notifications de taux dont 12 144 à des employeurs cotisant à un taux mixte ou individuel.

Outre la gestion des taux notifiés, la Carsat assure également la gestion de 519 SE de sa circonscription géographique mais notifiées par d'autres Carsat.

### Evolution du taux calculé



A noter que la part des taux calculés reste stable à 12 144, soit 12,29 % du volume des SE gérées.

1 153 assurés volontaires ont également reçu la notification de leur taux pour 2016.

A ces notifications annuelles, se rajoutent au cours de l'année :

- ▶ 16 876 notifications de taux collectifs ;
- ▶ 2 383 notifications de taux calculés,

soit un total de 19 259 notifications de taux en transactionnel (suite à création, réclamations des employeurs, décisions de justice, ...).

A la demande du Service Prévention, 17 majorations ont été levées.

## Le relevé de compte employeurs

Depuis 4 ans, les comptes employeurs ne sont plus adressés sous forme papier. Les employeurs sont invités à se connecter à [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) pour adhérer au compte en ligne qui leur permet de consulter les éléments de leur entité.

Ce service présente l'avantage de donner une photographie de la situation de l'entreprise en temps réel et non des données figées comme c'était le cas avec le relevé papier. Pour la Carsat Midi-Pyrénées, cela se traduit par une diminution du nombre de communications téléphoniques.

## Les relations avec les employeurs

925 courriers et 888 mails et 302 fax ont été reçus de la part des employeurs et 117 mails ont été reçus via la plateforme téléphonique employeurs de Midi-Pyrénées.

Sur les 371 réclamations enregistrées pour 116 038 taux notifiés, 39 étaient justifiées soit un taux de recours gracieux de 0,03 %. Les réclamations portent essentiellement sur le classement, le taux, les éléments du compte employeur, la demande d'imputation au compte spécial.

## Le contentieux

### Recours tarification

19 recours ont été présentés devant la CNITAAT. Ils portent sur différents thèmes, avec une récurrence sur les motifs de classement, éléments de calcul du taux et demande d'imputation au compte spécial.

### Perspectives 2017

La COG 2014-2017 préconise de poursuivre les efforts en matière d'adaptation des règles de tarification à l'évolution de l'organisation de l'entreprise avec un triple objectif :

- ▶ inciter les entreprises à accroître leurs efforts en matière de prévention,
- ▶ renforcer l'équité de traitement des entreprises sur le territoire et entre les secteurs,
- ▶ améliorer la connaissance de la sinistralité et l'offre de service vers les entreprises.

Pour 2017, il va s'agir de :

- ▶ poursuivre la révision du classement de l'activité des sections d'établissements,
- ▶ mettre en œuvre les nouvelles conditions d'octroi du taux bureau,
- ▶ faire la promotion de l'offre de service en ligne enrichie de nouvelles fonctionnalités comme la dématérialisation de notification de taux et l'enrichissement du compte AT-MP avec les offres de prévention,
- ▶ organiser « les Matinées employeurs », moments d'information et d'échanges entre les entreprises et l'Assurance Maladie-Risques professionnels en coordination avec les acteurs du réseau,
- ▶ participer aux petits déjeuners employeurs, organisés par les CPAM, sur des thématiques transverses, type DSN,
- ▶ mettre en place une démarche de GPEC sur les emplois « tarification » sur la base d'une cartographie nationale.

# Accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention

Conseil, incitations financières, formation, information, l'action au quotidien des préventeurs de la Carsat Midi-Pyrénées vise à rendre l'entreprise autonome pour la prévention des risques professionnels afin de réduire l'exposition de ses salariés et diminuer la sinistralité. Elle mobilise un large panel de compétences.

## Faits marquants

- ▶ Déploiement des programmes prioritaires nationaux et régionaux de prévention.
- ▶ Renforcement de la politique d'aides financières aux actions de prévention des entreprises de Midi-Pyrénées

## Bilan de l'activité

### Les programmes nationaux

La dynamique des trois programmes prioritaires nationaux (PPN) inscrits dans le CPG 2014-2017 s'est poursuivie en 2016, par le plein déploiement des stratégies mises en œuvre par le service prévention.

### Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Ce programme vise à faire acquérir la méthodologie de prévention des TMS aux entreprises et à faire baisser leur sinistralité, en leur proposant un outil de suivi sur quatre ans : le site web « TMS Pros ».

15 établissements supplémentaires se sont inscrits sur « TMS Pros », et 145 ont à ce jour défini leurs priorités d'action.

175 sur les 185 entreprises ciblées ont été visitées par un contrôleur de sécurité.

La Carsat Midi-Pyrénées s'est associée aux Carsat Centre-Ouest, Aquitaine et Languedoc Roussillon pour mettre en place une offre inter-régionale de formation à destination des personnes ressources en entreprise.

Les formations ont continué sur le même rythme qu'en 2015 : 24 formations à la prévention des TMS ont été

animées réunissant 144 dirigeants (16 sessions de 1 jour), 86 personnes ressources et 9 chargés de prévention (7 sessions de 5 jours et 1 session de 3 jours).

2017 verra la finalisation de la constitution d'un réseau d'intervenants en ergonomie, la participation de l'équipe projet TMS de la Carsat à l'évaluation du Plan national TMS déployé sur la Cog 2014-2017.

### Prévention des chutes dans le bâtiment

Ce programme vise à faire baisser le nombre et la gravité des AT liés aux chutes dans le CTN B en agissant à la fois auprès des donneurs d'ordre (MOA, MOE, coordonnateurs) et des entreprises.

43 journées de contrôles ont eu lieu en partenariat avec les services de l'inspection du travail sur les chantiers de la région afin d'inciter un maximum d'entreprises à mettre en oeuvre des protections collectives efficaces contre le risque de chute de hauteur. 105 petites entreprises ont bénéficié d'une AFS pour acquérir un échafaudage plus sûr et former leurs salariés à leur montage en sécurité pour un montant de subvention total payé en 2016 de 459 000 €.

Les donneurs d'ordres ont été mobilisés dans le cadre de 6 réunions de sensibilisation réunissant 138 participants, ainsi que de 7 journées de formation à l'attention de 86 chargés d'affaires des principaux Maîtres d'Ouvrages de la région.

Les résultats de ces actions ont commencé à être mesurés notamment par la mise en place par certains donneurs d'ordres de la mutualisation des moyens de prévention sur leurs chantiers (Lots METAH/SCALP)

La même dynamique continuera en 2017, complétée par le lancement d'une offre spécifique à destination des coordonnateurs SPS en partenariat avec l'OPPBT. Il est également prévu d'évaluer les progrès réalisés par les 124 entreprises (3500 au niveau national) qui ont bénéficié en 2015 d'un diagnostic et d'une offre de service conjointe par la Carsat et l'OPPBT.

### Prévention des CMR

Ce programme vise à faire diminuer l'exposition des salariés aux agents cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et à accompagner les entreprises dans la maîtrise de ce risque sur 3 secteurs d'activité :

- ▶ les pressings avec le remplacement des machines au perchloroéthylène par le procédé d'aquanettoyage,
- ▶ le secteur de la chaudronnerie en réduisant les émissions de fumées de soudage à l'arc électrique et en diminuant l'exposition des soudeurs à ces fumées,
- ▶ les centres de contrôles techniques « poids lourds » ou « véhicules légers » en diminuant l'exposition des salariés aux émissions de gaz d'échappements des moteurs diesel.

Fin 2016, 43 établissements sont passés à l'aqua nettoyage soit 56,6 % des établissements concernés. En 2017, il faudra convaincre les 33 établissements disposant encore d'une machine fonctionnant au perchloroéthylène de modifier leur équipement. En soutien de l'action, le dispositif d'aide financière « Aquabonus » est prolongé.

L'objectif de maîtrise des expositions des salariés aux fumées de soudage a été atteint dans 43 établissements soit 374 soudeurs. Ce sont donc 35 % de la cible qui ont installé des systèmes de captage ou de ventilation ou qui se sont dotés d'EPI (équipement de protection individuelle) validés (cagoules ventilées, par exemple). En 2017, l'effort sera porté auprès de 68 entreprises qui devront améliorer l'ensemble des postes de soudage.

28 centres de contrôles techniques ont installé un équipement de captage à la source des gaz d'échappement, soit 51 % des établissements concernés. Le dispositif d'AFS associé à l'action a permis de subventionner les installations pour un montant de 45 000 €. Des injonctions ont été posées auprès de 4 établissements moins réceptifs au message de prévention.

### Les programmes régionaux

A partir du diagnostic régional de sinistralité et des particularités économiques, 5 programmes prioritaires régionaux (PPR) ont été mis en oeuvre. Les trois premiers sont inscrits au CPG 2014-2017.

#### Entreprises à forte sinistralité

La finalité de ce projet est de contribuer à faire baisser la sinistralité des 1 000 entreprises les plus accidentogènes de la région sur la période 2014-2017, en leur faisant prendre conscience de leur problématique pour les faire progresser dans la maîtrise de leurs risques professionnels. La stratégie d'intervention a été adaptée à la taille des entreprises ciblées.

Plus de 500 entreprises, rencontrées en 2014 et 2015 lors de la première phase du projet, ont fait l'objet d'une étude de leur plan d'actions de prévention transmis à la Carsat et d'un contrôle de l'évolution de leur sinistralité. Celles dont la sinistralité s'est dégradée ont fait l'objet d'un suivi personnalisé par un contrôleur de sécurité avec l'objectif de mettre à jour leur plan d'actions. Pour celles dont la sinistralité s'est améliorée, le contrôle a permis de s'assurer de la réalité de cette amélioration en vérifiant qu'elle ne résultait pas d'une sous-déclaration des accidents du travail.

#### Transport

Le projet, dont le but est de réduire la sinistralité dans le secteur du transport routier, et en particulier les accidents du travail liés aux chutes et aux manutentions manuelles, a été structuré autour de cinq axes de travail pour une cible de 1 250 entreprises : entreprises à forte

sinistralité, TPE du transport routier de marchandises (TRM), transport léger, déménagement et hygiène de vie. L'action est réalisée en partenariat, avec l'AFT-IFTIM, le SRSTT (service régional de santé au travail des transports) et l'OPCA Transport.

L'aide financière régionale « Transport + » a été déployée pour permettre l'acquisition d'équipements de sécurité « chutes et manutentions » et sensibiliser les chefs d'entreprise à la prévention des risques professionnels de cette filière. Depuis septembre 2016, cette subvention est relayée par le dispositif national « Transport + sûr ».

Dans le cadre des partenariats régionaux et de rencontres des concessionnaires, le service prévention a fait connaître son offre de service à la filière transport (montage de dispositifs de formation, diffusion de bonnes pratiques et financements d'équipements de sécurité). Il a également participé au Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) pour la filière transport.

Le service a activement participé à la prise de fonction d'un chargé de mission prévention, recruté dans le cadre d'une expérimentation nationale de mise à disposition de ressources partagées dans la filière.

Pour mettre l'accent sur l'importance de l'hygiène de vie dans les actions de prévention, les préventeurs de la Carsat ont apporté leur contribution à un dossier de la Revue Technique de l'INRS sur la vigilance au volant et sont intervenus lors de l'assemblée générale de l'OTRE sur le thème des addictions. La charte « hygiène de vie et prévention des addictions » a d'ailleurs été signée par 269 entreprises régionales représentant 22 399 salariés.

#### Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)

L'objectif de ce projet est de réduire de 5 % la sinistralité liée aux chutes et aux manutentions sur la période de la COG. Après la finalisation de la cible (364 établissements dont 10 suivis sur le projet « Troubles musculo-squelettiques » avec l'outil « TMS Pros »), 54 établissements ont été identifiés en sur-sinistralité et sont suivis individuellement sur leur plan d'action. Un dispositif complet d'incitation financière mêlant AFS, contrat de prévention, minoration et injonction, vient en soutien du projet.

13 établissements ont bénéficié de l'AFS « EHPAD » pour financer l'achat de matériel limitant la charge physique des soignants et des lingères et 15 entreprises ont signé un contrat de prévention avec la Carsat pour un montant de 513 000 €. A noter qu'un établissement a bénéficié d'une minoration



de taux « travail » dans le cadre des conditions fixées à ce programme de prévention des risques professionnels. Parallèlement, un dispositif de formation a été déployé pour permettre l'amélioration de la formation des salariés en PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) et en maîtrise des risques. Fin 2016, 111 établissements se sont équipés en matériel et 106 ont formé leur personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique ou comme animateur de prévention.

La communication de l'offre de service pour les EHPAD s'est faite en partie via l'organisation de deux forums, à Auch et Castres, au cours desquels les directions d'établissement ont pu rencontrer les préventeurs de la Carsat et leurs partenaires fournisseurs sur le projet. En 2017, les dispositifs mis en place vont se poursuivre ainsi que la tenue d'un salon régional en partenariat avec l'Agence régionale de santé.

### Nuisances sonores

Le projet de prévention des nuisances sonores s'est poursuivi en 2016 avec d'une part, l'action des services de santé au travail sur le bruit lié aux échappements d'air comprimé sur une cible de 500 entreprises représentant 2 300 salariés, et d'autre part l'action d'interpellation, par les équipes de la Carsat, des 19 entreprises ayant eu des surdités professionnelles en 2015, pour leur demander d'agir en prévention, en plus des 71 entreprises déjà ciblées précédemment dans lesquelles l'action se poursuit.

En complément, le service mène une action auprès des 137 entreprises où le centre de mesures physiques est intervenu ces dernières années et a constaté des niveaux élevés d'exposition au bruit, avec demande de réalisation d'un plan d'action par ces entreprises.

Le dispositif d'AFS « Nuisances sonores », destiné à supprimer ou réduire l'exposition des salariés au bruit par la mise en œuvre de solutions techniques simples et éprouvées, a été sollicité par 31 entreprises.

Lors de la Journée nationale de l'audition le 10 mars, la Carsat a organisé, en partenariat avec l'IUT de Blagnac, un forum sur la prévention des nuisances sonores.

### Stabilité provisoire des ouvrages et des terres dans la construction

Les difficultés économiques du secteur des travaux publics n'ont pas été favorables aux investissements et donc au déploiement de l'AFS « Blindage+ ». Pour autant, deux entreprises ont utilisé le dispositif pour financer le blindage de protection de tranchée et la formation des salariés qui utilisent ce type de matériel, pour un montant global de 9 500 €.

## La gestion du risque

Dans le cadre d'une gestion attentionnée du sinistre grave et du risque contentieux associé à l'objectif de baisser la sinistralité, cinq entreprises ont été ciblées pour la Carsat Midi-Pyrénées. Trois sont suivies dans le cadre du programme national TMS-PROS, une sur plusieurs risques dont le risque de chutes de hauteur lors d'intervention sur toiture et une sur plusieurs risques dont les risques liés à l'exposition aux fluides de coupe.

L'action sur le risque de chute de hauteur est terminée, les autres actions sont en cours et ont donné lieu à plusieurs interventions en 2016 ainsi qu'à la mise sous injonction d'une des 4 entreprises pour non application de la recommandation R451 de la CNAMTS « Prévention des risques chimiques causés par les fluides de coupe dans l'activité d'usinage des métaux ».

## Les problématiques nationales

Plusieurs secteurs d'intervention particulièrement sensibles font l'objet d'actions et de suivis attentifs : jeunes et nouveaux embauchés, très petites entreprises (TPE), amiante, risques psychosociaux (RPS).

### Jeunes et nouveaux embauchés

Le plan d'actions élaboré en 2014 est bâti autour de 3 axes : synergie école / entreprise au sein d'une filière professionnelle, formation de tuteurs en entreprise et déploiement du référentiel « Bases essentielles en santé et sécurité au travail » (BESST) dans l'enseignement supérieur.

41 enseignants ont été formés à la démarche « Synergie école/entreprise » dans les secteurs de la maintenance industrielle, du BTP et de la logistique.

Dans le secteur de la chaudronnerie, 17 enseignants ont été sensibilisés à la prévention des risques liés aux nuisances sonores et aux fumées de soudage. Dans ce cadre, la Carsat a financé des systèmes de captage à la source par torches aspirantes dans trois lycées professionnels de l'académie.

Dans le cadre d'une action partenariale avec l'OPPBT, 25 très petites entreprises du bâtiment ont suivi la formation « accueillir un nouvel embauché » et 14 entreprises ont bénéficié de l'aide financière permettant de former les tuteurs à la santé et la sécurité au travail.

Depuis 2014, 76 % des écoles d'enseignement supérieur ont été rencontrés et 10 % de ces écoles intègrent le référentiel BESST. A noter que l'Ecole des mines d'Albi est labellisée en « Santé et sécurité au travail ».

En perspective pour l'année 2017 : préparer une nouvelle convention régionale de partenariat avec l'éducation nationale, promouvoir les nouveaux dispositifs synergie école/entreprise adaptés à d'autres secteurs d'activité, poursuivre l'action auprès des tuteurs et des écoles d'enseignement supérieur pour développer les compétences en santé et sécurité au travail.

### Très petites entreprises

La COG AT/MP acte un engagement fort du réseau prévention en faveur des TPE qui se concrétise par l'expérimentation de nouveaux modes d'action (approche métier, déploiement des actions de prévention via de nouveaux partenariats, segmentation et analyse de la cible) et leur mise en œuvre sur quatre secteurs : garages, maçons, transport routier de marchandises, restauration traditionnelle dont certaines actions ont été lancées dès 2014.

Les services de santé au travail ont été sollicités pour porter l'offre de service Carsat auprès des garages : AFS, mallettes d'EPI (équipements de protection individuelle) ciblés, outil « OIRA » d'évaluation des risques, outil d'évaluation du risque chimique... Fin 2016, 24 demandes d'aides financières ont été formulées.

Dans le cadre de l'action « TPE maçons », la Carsat a poursuivi son action d'information sur les bonnes pratiques en prévention des risques, notamment en participant, en septembre, au forum organisé par les Constructeurs et aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA FFB Occitanie - syndicat professionnel des constructeurs de maisons individuelles). Le travail de capitalisation sur les bonnes pratiques se poursuit avec les partenaires (fédération et fournisseurs) via la diffusion communes de fiches pratiques et la promotion, en 2017, des équipements « retourneurs de parpaings ».

L'action auprès des TPE de transport a fait l'objet d'un programme régional spécifique axé sur le partenariat, l'information des concessionnaires et la mise en place d'une AFS.

Pour prévenir les risques dans la restauration traditionnelle, 100 % des conseillers « tourisme » et des conseillers « qualité, sécurité et environnement » (QSE) des chambres de commerce et d'industrie ont été formés à l'utilisation de l'outil d'évaluation des risques pour les TPE « OIRA restauration ». Une action de prise en main de l'outil a été menée auprès des restaurateurs, sous la forme d'atelier animé par un préventeur de la Carsat.

### Amiante

L'action s'est principalement portée en direction des gestionnaires de parc immobilier afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la prévention du risque lié aux travaux de maintenance et de rénovation. Une réunion partenariale a été organisée pour les entreprises certifiées dans les travaux de désamiantage (143 participants).

En complément de ces actions, il est prévu, en 2017, de mettre en place avec l'INRS un dispositif d'habilitation des organismes de formation dit « sous-section 4 » (formation à destination des entreprises dont les travaux sont susceptibles d'émettre des fibres d'amiante, hors entreprises de désamiantage).





## Chiffres Clés des risques professionnels

- 85 326 entreprises
- 97 315 établissements
- 793 387 salariés
- 60 976 déclarations d'accidents du travail et 3 397 déclarations de maladies professionnelles reçues
- 67,55 % de DAT dématérialisées
- 98 765 notifications de taux envoyées le 27 décembre 2016
- 8 254 actions directes des préventeurs
- 2 018 actions indirectes
- 3 508 établissements contactés soit 3,3 % des établissements, 37,5 % des salariés représentant 37,6 % du coût global des AT-MP
- 282 AFS pour un montant de 1 542 242 €
- 43 contrats de prévention pour un montant de 1 000 976 €

### Risques psychosociaux

Le projet consiste à développer une offre globale en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS), en s'appuyant sur les coopérations internes et des partenaires.

Au sein de la Carsat, le circuit de traitement des demandes RPS a été amélioré, soutenu par l'utilisation d'outils d'incitation assurantiels tels que l'injonction et l'AFS (financement d'étude et de formation).

Neuf organismes de formation ont été habilités RPS et pourront dispenser aux entreprises la formation «initiation RPS».

Le travail en partenariat s'est poursuivi par l'animation du groupe des consultants qui accompagnent les entreprises dans leurs travaux d'évaluation et de prévention des RPS, ainsi que du groupe de coordination qui recense les compétences régionales pour mieux agir en prévention des RPS. Les services de santé au travail et les services sociaux ont été mobilisés sur l'outil d'évaluation du stress au travail « EVALIST » et formés à la prévention des conduites addictives.

En 2017, la coordination des acteurs partenaires de la prévention des RPS s'inscrit également dans le cadre du plan régional de santé au travail 3. L'effort de structuration du réseau de compétences en prévention des RPS se poursuivra par le maintien de groupes d'échanges, l'habilitation de formateurs et la formation des partenaires.

### Les autres projets régionaux

#### Risque routier

A l'occasion des 20 ans du Club Entreprises « Sécurité Routière Toulouse Garonne » dont la Carsat est membre fondateur, elle a co-organisé dans ses locaux un colloque sur la maîtrise du risque routier en entreprise. Ce forum a rencontré un grand succès en réunissant 150 participants sous forme d'un auto-diagnostic interactif et d'une table ronde avec des experts du sujet.

Dans le cadre du partenariat avec le SMTCTissé, la Carsat poursuit son implication dans les trophées d'éco-mobilité en participant à la construction des grilles de diagnostic, à l'évaluation des entreprises et aux prix récompensant les lauréats : une session de formation à la prévention du risque routier pour des chefs de projet PDE / PDIE a ainsi été mise en place et animée pour une dizaine de personnes en 2016.

### Vibrations, champs électromagnétiques

Le C2MP a participé à la campagne nationale « Vibration Main et Bras » des CMP et de l'INRS en réalisant 400 fiches de mesures d'outils à main vibrants les plus utilisés par les entreprises de 2012 à 2016, dont 47 en 2016.

Cette campagne a permis de mettre à disposition des entreprises une application OSEV MB pour l'évaluation simplifiée des vibrations sans mesures à laquelle le C2MP a fortement collaboré. Une AFS régionale « Vibrations » a été lancée en 2016 pour aider les entreprises à maîtriser ce risque.

En 2017, la campagne nationale « Vibration Main et Bras » des CMP et de l'INRS sur des outils à main ciblés pour compléter la base de données et l'outil, sera poursuivie.

### La formation

221 stagiaires d'entreprises ont été formés sur des thèmes liés à la prévention lors de 26 sessions avec notamment l'animation de formations « Initier, piloter son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques » dans le cadre du projet prioritaire national TMS et de nouvelles formations telles que « Identifier les produits dangereux et évaluer les risques à l'aide du logiciel Seirich ».

En Midi-Pyrénées, pour 2016, 100 dossiers de demandes d'habilitations d'organismes de formation et 34 dossiers d'entreprises ont été traités.

60 organismes de formation et 33 entreprises ont été habilités en 2016 ce qui porte à 141 le nombre d'organismes de formation et 116 le nombre d'entreprises habilités à ce jour.

### Les maladies professionnelles

Le pôle « Maladies professionnelles » (MP) travaille sur le versant « réparation des MP » en donnant des avis d'experts sur l'exposition des salariés ayant déclaré une MP. Cet avis d'expert intervient, dans la phase d'instruction de la demande de reconnaissance de la MP, au niveau de l'enquête terrain de la CPAM ou lors des séances du Comité régional de reconnaissance des MP (CRRMP) dans le cas où la maladie ne respecte pas un tableau de MP ou si elle est hors tableau.

22 avis ont été rendus en phase d'instruction pour les CPAM et 522 dossiers ont été examinés lors des 39 séances du CRRMP.

## Le centre de mesures physiques

Service technique de soutien aux agents de secteur dans leur mission auprès des entreprises, le Centre de mesures physiques (CMP) Midi-Pyrénées réalise des prestations de conseils, des interventions et des mesures physiques avec préconisations associées sur plusieurs domaines de nuisances (ventilation, acoustique, vibration, rayonnement non ionisant, éclairage, ambiance thermique), en conception des lieux de travail et en formation. Les prélèvements chimiques sont réalisés et analysés par le laboratoire interrégional de chimie de la Carsat Aquitaine.

Le CMP a réalisé 217 interventions de métrologie en entreprise : 49 % en ventilation, 32 % en acoustique, 7 % en vibration et 7 % dans le cadre de formations. Plus de 77 % des interventions sont liées aux programmes prioritaires de la Carsat : 33 % PPN CMR et 29 % PPR Nuisances sonores.

## La gestion administrative : des fonctions supports au cœur de la gestion du service

La gestion administrative vient en appui des actions de prévention en pilotant les moyens d'ordre administratif, budgétaire, statistique et documentaire.

### Documentation

Une offre documentaire spécialisée en risques professionnels est proposée et adaptée aux différents publics : préventeurs de la Carsat, entreprises, partenaires, services de santé au travail et organismes de formation. Veille et recherches documentaires sur les problématiques de prévention sont mises en place, une information ciblée et vérifiée est diffusée en ligne sur le site de la Carsat ou sur rendez-vous.

La documentation a reçu 425 demandes d'entreprises relevant du régime général, des partenaires, des étudiants et de la fonction publique. Les entreprises du régime général représentent 61 % des demandes, les Services de santé au travail (SST) : 16%, l'enseignement et les autres régimes : 11%.

11 000 brochures et 3 000 affiches ont été diffusées. La demande externe de brochures se concentre sur les services à la personne, viennent ensuite les thèmes liés aux risques psycho-sociaux, chimiques et nuisances sonores.

Les risques chimiques et les TMS constituent l'essentiel de la demande externe d'affiches.

On note encore une baisse de la fréquentation des visiteurs à la documentation : 21 rendez-vous en 2016 contre 51 en 2015 et 81 en 2014.

La documentation « risques professionnels » a produit 5 « Bulle d'OC », le bulletin bimestriel d'information et de documentation technique des risques professionnels à destination des membres des CTR et de la CRAT Midi-Pyrénées. Ces bulletins sont également accessibles sur [www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr)

### Statistiques régionales

La gestion administrative participe à l'analyse du risque professionnel sur la région Midi-Pyrénées via la production des statistiques AT-MP. Ces données sont compilées dans un recueil à diffusion publique. Des données de ciblage d'entreprises ou de secteurs à forte sinistralité, de suivi d'activité et d'évaluation de dispositifs ont été produites concourant au pilotage des programmes de prévention. 20 études statistiques de sinistralité ont également été réalisées pour les partenaires dont 5 services de santé au travail dans le cadre des CPOM, la Direccte, l'OPPBTB dans le cadre d'une convention régionale.

### Assistance administrative

Via les divers reporting et suivis, l'équipe administrative vient en appui des ingénieurs et contrôleurs de sécurité dans la mise en œuvre des projets de prévention.

Le suivi administratif des dossiers d'incitations financières lui est aussi confié : information des entreprises sur les dispositifs existants, enregistrement, traitement et suivi des demandes jusqu'au versement des subventions.

## Les incitations financières

En 2016, les dispositifs d'incitation financière ont contribué à soutenir fortement les programmes de prévention mis en œuvre que ce soit sous la forme de contrats de prévention ou d'aides financières simplifiées. Ainsi ont été signés :

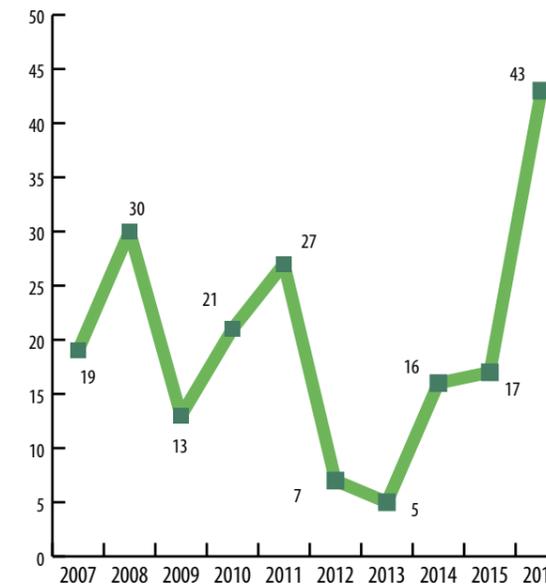
- ▶ 43 contrats de prévention (17 en 2015) pour un montant global de 1 000 975 €;
- ▶ 282 aides financières simplifiées (178 en 2015) pour un montant plus de deux fois supérieur soit 1 542 242 €.

Les outils « injonction » (de faire une action de prévention) et « majoration » (du taux de cotisation AT) ont été utilisés à 76 reprises pour inciter les entreprises à intégrer la prévention de la santé et de la sécurité au travail soit 12 majorations sur procès-verbal de la Direccte et 64 injonctions.

### ☑ Contrats de prévention

Comités Techniques Nationaux	Nombre de contrats	Subvention Carsat	% Carsat
Industries de la Métallurgie	9	237 479,63 €	30,6%
Industries du bâtiment et des travaux publics	1	29 250,00 €	38,8%
Services, commerces et industries de l'alimentation	8	184 330,40 €	18,0%
Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	2	67 585,21 €	35,4%
Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux et des pierres et terres à feu	1	30 000,01 €	15,0%
Activités de services 2	22	452 330,60 €	43,4%
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>1 000 975,85 €</b>	<b>30,3%</b>

### ☑ Evolution en nombre des contrats de prévention



### ☑ Aides financières simplifiées

CTN	Nombre d'AFS	Subventions Carsat	% subventions par CTN
Industries de la Métallurgie	31	222 500,55 €	14,4%
Industries du bâtiment et des travaux publics	125	579 589,87 €	37,6%
Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	28	215 987,29 €	14,0%
Services, commerces et industries de l'alimentation	15	72 698,38 €	4,7%
Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux et des pierres et terres à feu	8	73 589,93 €	4,8%
Commerce non alimentaire	7	52 566,91 €	3,4%
Activités de services 1	23	74 923,34 €	4,9%
Activités de services 2	45	250 385,96 €	16,2%
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>1 542 242,23 €</b>	<b>100%</b>

## Perspectives 2017

- ▶ Dynamiser le travail en partenariat pour mettre en œuvre le plan régional de santé au travail 3 ;
- ▶ Evaluer l'ensemble des actions menées sur la période 2014-2017 et préparer les programmes de prévention à déployer sur la prochaine COG 2018-2021 ;
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre de la démarche d'habilitation nationale des organismes de formation et des formateurs d'entreprises ;
- ▶ Contribuer à l'information du public employeur de l'Assurance Maladie, en portant le message de la prévention des risques professionnels lors des « Matinées employeurs ».

## 3 Questions



Hélène Baux-Legal

Directrice déléguée



Denis Garin

Ingénieur conseil régional



Aider les entreprises à préserver la santé  
et la sécurité au travail

La Carsat Midi-Pyrénées s'implique dans l'élaboration  
du Plan régional de santé au travail 3.

1 Le Plan santé travail n°3 (PST3) a été adopté par le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social le 8 décembre 2015, quelles en sont les grandes orientations ?

**Hélène Baux-Legal :** C'est un plan ambitieux, construit à partir des orientations du groupe permanent d'orientation et du conseil d'orientation des conditions de travail. Il est structuré autour de trois axes stratégiques :

- 1 donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention,
- 2 améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise,
- 3 renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE - PME.

Ces axes sont déclinés en 10 objectifs et 52 actions opérationnelles, dont des actions nationales, à relayer ou non en régions, et des actions régionales. Sa mise en œuvre est prévue dès 2016 pour les régions qui ne fusionnent pas et, à partir de 2017 pour les autres, notamment l'Occitanie (ex Languedoc-Roussillon et ex Midi-Pyrénées).

2 La Carsat participe à l'élaboration du plan régional de santé au travail en déclinaison du PST3, comment est-il construit ?

**Hélène Baux-Legal :** C'est un travail collaboratif. Il implique, en région, la participation des partenaires sociaux sous l'égide de la Direccte avec les Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'Aract, l'OPPBTP, la MSA, les services de santé au travail... 21 groupes de travail ont été constitués pour préparer des actions coordonnées à réaliser au cours du PRST3.

C'est le Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT), après consultation du Groupe régional permanent d'orientation (GPRO), qui a pour rôle de définir le document stratégique PRST3. Les séances d'examen de travaux sont prévues les 31 mars et 12 avril 2017. Pour chaque action, un groupe représentatif de partenaires et d'experts d'Occitanie conduit une stratégie de déploiement selon une méthodologie commune à la construction du PRST. A partir d'un diagnostic régional partagé, les acteurs régionaux élaborent un plan d'actions programmé sur les quatre années du plan.

3 Quelles sont les actions pilotées par la Carsat Midi-Pyrénées ?

**Denis Garin :** La Carsat Midi-Pyrénées partage le pilotage de plusieurs actions cibles avec la Carsat Languedoc-Roussillon telles que :

- la culture de prévention avec notamment la formation en santé et sécurité au travail,
- la prévention des risques liés à l'usure professionnelle (TMS),
- la prévention à l'exposition aux produits chimiques,
- la prévention des risques psychosociaux,
- la prévention du risque routier professionnel,
- la mise en œuvre d'actions partenariales ciblées en direction des PME-TPE.

Nous sommes également contributeurs dans presque toutes les autres actions. Un colloque de présentation du PRST3 sera organisé le 27 juin 2017 avec l'invitation de nombre de représentants d'entreprise pour faire connaître ces ambitions.

## Faire vivre le paritarisme et renforcer le partenariat

La Carsat Midi-Pyrénées s'appuie sur la commission régionale des AT-MP (CRAT-MP) et les comités techniques régionaux (CTR), instances paritaires, pour toutes les questions relevant du domaine des risques professionnels. Pour renforcer l'efficacité de ses actions, elle développe et entretient des coopérations avec de nombreux acteurs locaux de la santé au travail. Elle est partie prenante de la nouvelle coordination régionale AT-MP mise en place en Occitanie.

### Faits marquants

- Elaboration du plan régional santé travail n°3, avec l'ensemble des partenaires institutionnels, sous l'égide de la Direccte ;
- Mise en place d'une coordination régionale AT-MP rénovée, regroupant les acteurs du réseau « Assurance Maladie-Risques professionnels » de la région Occitanie.

### Bilan de l'activité

#### Le paritarisme et les instances paritaires

Les trois CTR de la Carsat Midi-Pyrénées se sont réunis chacun à trois reprises en 2016 : en session ordinaire en mars et octobre et en réunion plénière en juin 2016. La CRAT-MP s'est réunie quatre fois en 2016.

Ces réunions ont permis de partager, avec les partenaires sociaux, l'actualité en prévention et en tarification, le point d'avancement sur les programmes de prévention et tarification de la COG AT-MP 2014-2017, les orientations du PST3 et du PRST 3 Occitanie, les nouvelles recommandations de la CNAMTS, notamment celles portant sur la prévention des risques chimiques causés par les fluides de coupe dans l'activité d'usinage des métaux (R451) et les nouveaux dispositifs d'AFS nationaux, le regroupement des codes risques. Le dispositif « Compte Prévention Pénibilité » a été présenté à l'occasion du CTR plénier. De nouvelles AFS régionales ont été présentées, pour avis aux CTR, puis pour décision à la CRAT-MP : « RPS », « Vibrations » et « Supérettes » ainsi qu'une AFS « Nuisances sonores + » révisée.

Les commissions paritaires permanentes se sont réunies six fois pour examiner les dossiers de majoration et minoration de cotisation AT-MP.

Une commission inter-CTR a été constituée pour travailler sur le thème des RPS et du burnout.

## La nouvelle coordination régionale

Sous l'égide de la CNAMTS, une nouvelle gouvernance régionale de la gestion du risque en matière de réparation AT a été instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle regroupe les acteurs du réseau « Assurance Maladie – Risques professionnels ». Le programme, laissé à l'initiative et à la main des régions, a pour objectif l'harmonisation et le partage de bonnes pratiques au sein de chaque région. Pour la région Occitanie, cette gouvernance est placée sous la responsabilité du directeur de la CPAM de l'Hérault qui a désigné un directeur référent de la réparation AT, la directrice de la CPAM du Tarn. Les instances de coordination, auxquelles les deux Carsat de la région Occitanie participent, ont été mises en place.

Différents groupes de travail ont œuvré à l'élaboration d'un tableau de bord de pilotage régional des dépenses et de la réparation des AT/MP, d'un référentiel sur l'harmonisation des pratiques en matière de reconnaissance AT/MP et d'un module de formation/action à la gestion du risque.

La Carsat Midi-Pyrénées contribue aux travaux, notamment au sein du groupe « Formation/ action à la gestion du risque », piloté par la Carsat Languedoc-Roussillon, qui réunit les responsables des services Tarification (Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) et les responsables des services Risques professionnels et juridiques des CPAM.

Les travaux ont abouti à l'élaboration d'un support de formation à la Tarification destiné aux différents acteurs de la branche ainsi qu'à un canevas qui sert de trame pour des échanges entre gestionnaires tarification et AT/MP. Ce canevas a été conçu à partir des requêtes de fiabilisation des données CPAM dont le traitement fait l'objet d'un objectif CPG commun « Carsat/CPAM ».

## Les partenariats

### Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les Services de santé au travail

Sur 15 services de santé au travail en Midi-Pyrénées, 11 contrats pluri-annuel d'objectifs et de moyen sont signés. Ces contrats visent à mettre en cohérence les actions

du projet du service de santé au travail avec les objectifs régionaux de santé au travail et de prévention, définis notamment dans le cadre du plan régional de santé et de la déclinaison territoriale de la convention d'objectifs et de gestion de la branche « Accident du travail/Maladie professionnelle ».

Après deux années fortes de négociations et signatures de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen, 2016 a été consacrée au déploiement et suivi des actions inscrites aux CPOM.

### Plan régional santé au travail n°3 (PRST 3)

Les travaux d'élaboration du PRST3 ont débuté en janvier 2016, à l'initiative de la Direccte.

Ces travaux ont été menés avec l'ensemble des partenaires institutionnels. En l'absence du décret instituant les CROCT (Comité régional d'orientation des conditions de travail) et GPRO\* (Groupe permanent d'orientation), un comité « ad hoc », intégrant les partenaires sociaux, a été constitué en cours d'année par la Direccte, en vue d'associer le plus tôt possible les représentants des travailleurs salariés et des employeurs aux travaux de construction du PRST 3.

### Convention Education nationale

Ce partenariat avec les acteurs régionaux de la formation initiale des jeunes (rectorat, Région Midi-Pyrénées, enseignement privé) vise à intégrer dans les enseignements la prévention des risques aux jeunes en formation initiale. Il a permis de développer des compétences chez les enseignants des établissements scolaires professionnels et CFA Midi-Pyrénées.

7 960 élèves et apprentis ont suivi la formation SST, 1 452 la formation PRAP IBC (Prévention des risques liés à l'activité physique – industrie bâtiment commerce) 1 539 ont été formés à la prévention des risques électriques et 1 229 formés au travail en hauteur. Un challenge académique PRAP a été organisé pour les élèves des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). 52 élèves de 14 établissements de l'académie y ont participé.

### Groupe d'échanges sur les nuisances physiques

Le Centre de Mesures Physiques (CMP) anime un groupe d'échanges sur la prévention des nuisances physiques avec la Direccte, la MSA, l'OPPBT et tous les services de santé de la Midi-Pyrénées dans le cadre du Plan Santé au Travail. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises en 2016.

Le groupe a poursuivi son action collective commune sur les nuisances sonores liées aux échappements d'air comprimé lancée en 2014 au travers des 12 services de santé dont le projet est formalisé. Deux services pourraient signer leur CPOM en 2017 avec une fiche action « Bruit » soit 9 CPOM au total avec un projet sur le bruit. La MSA poursuit également son projet « Bruit », visant 700 entreprises, avec une AFS associée. Le groupe a également abordé la thématique des vibrations et des champs électromagnétiques. Une vingtaine d'interventions communes SIST/Carsat a été réalisée en 2016 sur les nuisances physiques. Le groupe d'échanges se poursuit en 2017 avec le suivi de l'action « Bruit » et des échanges sur d'autres thématiques de nuisances physiques.

### Projets nuisances physiques avec l'IUT Blagnac

Dans le cadre des actions sur les nuisances physiques, la Carsat a poursuivi son partenariat avec l'IUT de Blagnac. Trois nouveaux projets tuteurés ont fait l'objet d'une contractualisation. Ils ont permis de réaliser, dans le cadre des projets régionaux, une maquette de démonstration sur les atmosphères explosives, une maquette de démonstration sur l'influence de l'éclairage, un outil d'évaluation des vibrations de la main et du bras en version web, à destination des entreprises, mis en ligne sur [www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr). Deux nouveaux projets sont en cours de réalisation sur l'acoustique.

Lors de la Journée nationale de l'Audition le jeudi 10 mars 2016, la Carsat a organisé avec succès, en partenariat avec l'IUT de Blagnac, un forum sur la prévention des nuisances sonores qui a réuni environ 300 personnes dans les locaux de l'IUT, et a permis de mettre en avant l'action régionale.

\*Décret publié au JO du 24 décembre 2016

## Perspectives 2017

- ▶ Participer au Comité régional d'orientation des conditions de travail ;
- ▶ Lancer le déploiement du plan santé travail n°3 avec l'ensemble des partenaires ;
- ▶ Co-organiser le séminaire de la coordination régionale du 30 mars 2017 ;
- ▶ Finaliser la campagne de signature des CPOM de première génération avec les Services de santé au travail ;
- ▶ Poursuivre les autres actions menées en partenariat, notamment les travaux du groupe d'échange sur les nuisances sonores ;
- ▶ Revoir le règlement intérieur des Comités techniques régionaux.



# Focus sur nos programmes prioritaires nationaux et régionaux

Le contrat pluriannuel de gestion (CPG) établit les programmes d'actions de chaque Carsat sur la période 2014-2017. Il cible en premier lieu des risques et des secteurs prioritaires pour la branche AT/MP. Ainsi, trois programmes nationaux (TMS, CMR, chutes dans le BTP) doivent être développés sur l'ensemble du territoire. Des programmes régionaux, adaptés aux spécificités des bassins d'emploi, sont également intégrés au CPG.

## La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

### Objectifs

Ce programme a pour objectif de contribuer à faire baisser la sinistralité (en fréquence et gravité) due aux TMS et aux manutentions manuelles d'un panel d'entreprises ayant une sinistralité avérée sur ces risques.

Pour cela il s'agit de faire progresser les établissements ciblés dans la prise en compte effective d'une démarche de prévention des TMS et des manutentions manuelles au travers de l'acquisition d'une méthodologie d'action.

Notre action consiste à mobiliser et à accompagner le plus grand nombre d'entreprises du panel retenu en leur proposant un outil de suivi sur quatre ans : le site web <https://tmspros.fr>.

Cible : les 185 établissements actifs en 2016 en Midi-Pyrénées

Ce projet mobilise 25 agents du service prévention (ingénieurs conseil, contrôleurs de sécurité, assistantes, personnel administratif).

### Nos actions

Formation : 24 formations à la prévention des TMS ont été animées réunissant 144 dirigeants (16 sessions de 1 jour). Le service prévention a financé l'animation de sessions de formation « chargé de prévention » et « personnes ressources », par deux organismes de formation habilités par l'INRS : 86 personnes ressources et neuf chargés de prévention formés.

Actions directes en entreprises : les préventeurs ont consacré 490 jours dont 455 en interventions. 175 entreprises ciblées (sur 185) ont été visitées.

### Nos résultats

Pour une cible de 185 établissements actifs, 178 sont inscrits sur le site TMS Pros : dont 24 à l'étape 1, 52 à l'étape 2, 71 à l'étape 3, et 14 à l'étape 4.

## Partenariat

Les services de santé au travail (SIST) et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) sont partenaires du projet ainsi que le Midact et la Direccte dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail. Cinq des huit CPOM signés avec les services de santé au travail intègrent une action sur les TMS.

Un référencement d'intervenants en ergonomie des TMS pour la région Midi-Pyrénées se met en place : 8 dossiers de candidatures reçus.

## Points positifs

Il est à noter la mobilisation importante de l'ensemble des agents du Service sur ce programme eu égard au temps passé (2,45 ETP en 2016).

Les retours, à la fois des entreprises et des contrôleurs de sécurité, sur les formations de « personnes ressources » ainsi que de « chargés de prévention » démontrent la qualité et l'efficacité de ces formations et le professionnalisme des formateurs.

## Point de vigilance

Le travail en partenariat se construit, sur le terrain, par la demande des entreprises plutôt que par l'engagement formalisé des partenaires. A l'avenir, il faudrait davantage communiquer auprès de nos partenaires institutionnels afin de rendre ce programme plus efficace (dans la coordination) pour les entreprises.

### Perspectives 2017

- Finaliser la constitution d'un réseau d'intervenants en ergonomie. Une action d'animation, de communication et de promotion de ce réseau sera menée en 2017.
- Participer à l'évaluation du PPN TMS au sein du COVAL piloté par la DRP avec l'appui de « Planète Publique ».
- Préparer le PPN TMS pour la future COG si celui-ci est reconduit.



# La prévention des CMR

## Objectifs

Ce programme vise à faire diminuer l'exposition des salariés aux agents cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et à accompagner les entreprises dans la maîtrise de ce risque sur 3 secteurs d'activité :

- les pressings avec le remplacement des machines au perchloroéthylène par le procédé d'aquanettoyage,
- le secteur de la chaudronnerie en réduisant les émissions de fumées de soudage à l'arc électrique et en diminuant l'exposition des soudeurs à ces fumées,
- les centres de contrôles techniques « poids lourds » ou « véhicules légers » en diminuant l'exposition des salariés aux émissions de gaz d'échappements des moteurs diesel.

Ce projet mobilise 15 agents du service prévention (ingénieurs conseil, contrôleurs de sécurité et personnel administratif).

## Nos actions

### Pressing

Dans le cadre de l'incitation simplifiée à l'aqua nettoyage (AQUABONUS), l'ingénieur a visité 11 pressings récalcitrants sur 32.

Des contrôles de terrain ont été menés pour 30 % des pressings ayant reçu une subvention AQUABONUS. La Carsat a contribué au groupe national consacré au CTN F F.

Pour promouvoir AQUABONUS, les préventeurs ont participé aux assemblées générales de la Fédération Française des Pressings et des Blanchisseries (FFPB).

### Fumées de soudage

#### Action auprès des partenaires

- Deux services de santé au travail ont été formés sur les procédés de soudage (SISTA 12 et du SMTI 82) et une manifestation sur la thématique des fumées de soudage a été organisée par le CTSG32.

#### Actions auprès des entreprises

Signature de six contrats de prévention pour un montant de 205 K€,

- ▶ 13 aides financières simplifiées « fumées de soudage » versées pour un montant de 130 000 €
- ▶ deux injonctions dont une levée,
- ▶ visite de l'entreprise ALBOUY EQUIPEMENTS dans le cadre d'une réalisation exemplaire.

## Centres de Contrôles techniques

La Carsat est impliquée dans le groupe de travail national. Dans le cadre des contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens signés avec les services de santé au travail, trois formations « Emissions Moteur Diesel » (EMD) ont été réalisées auprès des SIST. Dans le cadre du suivi des établissements de la cible devant s'équiper, les installations subventionnées par l'AFS ont été validées et 25 dossiers ont été clôturés sur 2015-2016. 24 dossiers d'AFS sont en cours (dont 4 pour des garages).

## Nos résultats

### Pressing

43 établissements sont passés à l'Aquanettoyage, à fin 2016, sur la cible initiale de 110 établissements, soit 56,6% des établissements concernés. L'objectif de résultats est atteint.

18 établissements équipés de machines de nettoyage à sec au solvant de substitution (KWL, K4...) pour la grande majorité, l'installation de ces machines est antérieure au démarrage de l'action, 33 établissements disposent encore d'une machine fonctionnant au perchroéthylène

### Fumées de soudage :

Les 113 établissements ciblés comptabilisent 1051 soudeurs.

- Répartition des procédés de soudage à l'arc électrique mis en œuvre

	Répartition des procédés de soudage
Nombre de Postes MIG/MAG	909
Nombre de Postes TIG	271
Nombre de Postes AEEE	113

Le MIG/MAG est utilisé dans 90 % des établissements. Le TIG est utilisé dans 65 % des établissements. Le MIG/MAG est utilisé dans 31 % des établissements. L'objectif de maîtrise des expositions des salariés aux fumées de soudage a été atteint dans 43 établissements.

Les 43 établissements concernent 374 soudeurs (35% de la cible) utilisant :

- ▶ 324 MIG/MAG
- ▶ 83 TIG
- ▶ 68 AEEE

- Systèmes de captage, ventilation et EPI mis en œuvre et validés dans les établissements

	31/12/2014	31/12/2016
Nombre de Torches Aspirantes	57	243
Nombre de Gabarits Aspirants	0	0
Nombre de dosserets	11	13
Nombre de hottes	13	13
Nombre de bras aspirants	76	85
Ventilation Générale Mécanisée	6	11
Nombre de cagoules ventilées	78	129

## Centres de contrôles techniques

L'objectif 2016 (40% des centres de contrôle technique conforme au cahier des charges de la CNAMTS) est dépassé : 49% réalisé

- Synthèse des Centres de Contrôles Techniques conformes au cahier des charges CNAMTS

		Données		
VL ou PL	ouvert ou fermé	pollution	CT conformes CdC	Total cible
PL	Ouvert	Exterieur	4	10
		Interieur		1
	<b>Total Ouvert</b>		<b>4</b>	<b>11</b>
VL	Fermé	Exterieur	1	1
		Interieur	4	6
	<b>Total Fermé</b>		<b>5</b>	<b>7</b>
	Ouvert	Exterieur	7	10
		Interieur	11	27
	<b>Total Ouvert</b>		<b>18</b>	<b>37</b>
<b>Total général</b>		<b>27</b>	<b>55</b>	

Poids Lourds (PL) : 4 centres conformes dont 1 équipé d'une cabine avec prise d'air neuf à l'extérieur. Par la réglementation, les centres PL ont l'obligation d'être équipés d'un extracteur de gaz d'échappement (nécessaire à l'obtention de l'agrément, cependant pas de vérification de fonctionnalité ou de performance).

DEKRA déploie les solutions « cabines » dans l'ensemble de ses centres AUTO BILAN mais le raccordement de la prise d'air neuf à l'extérieur n'est pas réalisé. Véhicule léger (VL) : 18 centres sont conformes. Il reste 17 établissements devant être équipés ou remis à niveau.

## Points positifs

### Pressing

Le dispositif AQUABONUS est prolongé et cumulable avec les aides de l'agence de l'eau (dans la limite des 70 % d'aide cumulée). On note la mobilisation des conseillers des chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) sur le sujet.

### Fumées de soudage

Forte mobilisation du réseau sur la thématique avec plus de 1 944 diagnostics réalisés au niveau national, ce qui permet d'assurer une bonne visibilité de notre action dans ce secteur d'activité.

Plusieurs Services de santé au travail ont la volonté de bénéficier de l'expertise de la Carsat Midi-Pyrénées pour monter en compétence sur le sujet et ainsi contribuer au déploiement de l'action sur de plus petites structures.

## Centres de contrôles techniques

Le travail effectué au national au niveau des différents réseaux de contrôle technique (PL et VL) légitime l'action et contribue à son déploiement.

Les demandes d'AFS hors cible « scorée » sont nombreuses.

Le ciblage d'exploitants possédant plusieurs établissements permet de gagner en efficacité.

## Points de vigilance

### Pressing

Difficulté d'adhésion à l'aqua nettoyage :

- ▶ L'article publié par le CTTN est fortement défavorable à l'Aquanettoyage et les exploitants équipés font un retour mitigé sur l'aquanettoyage.
- ▶ La FFPB n'est pas un levier de promotion suffisant car seulement 15 % des exploitants y adhèrent. Cependant, la communication en direct avec les exploitants est plus difficile (difficultés économiques, rejet de la réglementation, rejet des institutionnels...), beaucoup ne savent pas que nous sommes leur Assureur des Risques Professionnels et dénigrent l'aquanettoyage.
- ▶ La profession, sinistrée, est en cours de re-structuration

### Fumées de soudage

Les actions pour la réduction en amont de l'émission des fumées de soudage restent limitées.

La protection des soudeurs implique majoritairement la mise en œuvre de systèmes de captage et/ou installation de ventilation relativement onéreux.

Les investissements sont conséquents pour les entreprises qui sont essentiellement des PME (50 % de la cible a moins de 20 salariés).

Les différentes études INRS sur la thématique soudage ne sont pas toutes finalisées (caractérisation de certains procédés, des postes à arc pulsé, étude torche aspirante TIG...) ce qui peut induire une possible remise en cause de l'action de prévention (inadaptée ou de moindre efficacité). Le cahier des charges CARSAT qui permet de valider nos actions est par conséquent sujet à modification.

Enfin, l'abaissement drastique de la valeur limite d'exposition du Chrome Hexavalent (de 50µg/m3 à 1µg/m3) est une vraie problématique que l'on ne sait pas résoudre techniquement à ce jour (captage souvent inadapté au procédé TIG, si ce n'est par des mesures organisationnelles (réduction du temps d'exposition par salarié).

## Centres de contrôles techniques

En ce qui concerne les centres PL, les extracteurs ne sont plus adaptés à la majorité des échappements des véhicules (par exemple, sous le camion ou bien forme

rectangulaire sans prise possible...). Seuls 30 % des échappements permettent l'utilisation de l'extracteur. DEKRA déploie une solution alternative : une cabine dans laquelle le contrôleur technique est placé durant le contrôle du véhicule.

Cette cabine n'est pas alimentée en air neuf provenant de l'extérieur dans la très grande majorité des cas. La direction des risques professionnels continue à travailler avec DEKRA sur ce point.

En ce qui concerne les centres VL ouverts, ceux qui disposent d'une installation conforme ne l'utilisent qu'en hiver lorsque les portes du centre sont fermées.

Dans la plupart des cas, l'extracteur n'est pas utilisé bien que l'opérateur ait conscience de la nocivité des gaz d'échappement.

Plusieurs exploitants équipés font part de leur réserve sur le bon fonctionnement de l'installation et/ou son utilité. Les indépendants mono établissement ciblés sont difficiles à mobiliser.

## Perspectives 2017

### Pressing

La rationalisation de la profession est attendue avec abandon de l'activité pour 10 % des pressings minimum.

La cible des 33 établissements fonctionnant encore au perchloréthylène est très majoritairement opposée à l'aquanettoyage. Les solvants alternatifs ne sont pas non plus plébiscités.

Au vu de ce contexte, on peut penser convaincre, dans le meilleur des cas, 60 % de la cible sans tenir compte des radiations d'établissements

### Fumées de soudage

L'objectif 2017 est de maîtriser l'exposition aux fumées de soudage (sur l'ensemble des postes de soudage) sur 68 entreprises.

L'effort à produire reste donc important et les établissements restants sont plus difficilement mobilisables ; d'autant qu'on dispose d'un budget d'incitation financière simplifiée contraint pour cette fin de COG.

### Centres de contrôles techniques :

Pour atteindre les objectifs 2017 fixés par le programme, il faut au minimum équiper 12 centres de plus, conformément à notre cahier des charges.

Au vu de la cible considérée, un objectif fixé à 60% serait réaliste.

# La prévention des chutes dans le Bâtiment

## Objectifs

Ce programme vise à faire baisser le nombre et la gravité des accidents du travail liés aux chutes dans le CTN B en agissant à la fois auprès des donneurs d'ordre (MOA, MOE, coordonnateurs) et des entreprises.

Il s'agit d'amener les acteurs de la conception à intégrer les dispositions de prévention des risques de chutes dans les projets et à les leur faire mettre en œuvre sur les chantiers (travaux en hauteur, VRD). Pour les entreprises, le but est d'améliorer la prise en compte des risques de chutes.

## Nos actions

43 journées de contrôle ont eu lieu en partenariat avec les services de l'inspection du travail sur les chantiers de la région afin d'inciter un maximum d'entreprises à mettre en œuvre des protections collectives efficaces contre le risque de chute de hauteur. 105 petites entreprises ont bénéficié d'une AFS pour acquérir un échafaudage plus

sûr et former leurs salariés à leur montage en sécurité pour un montant de subvention total payé en 2016 de 459 000 €.

Les donneurs d'ordres ont été mobilisés dans le cadre de 6 réunions de sensibilisation réunissant 138 participants, ainsi que de 7 journées de formation à l'attention de 86 chargés d'affaires des principaux Maîtres d'Ouvrages de la région.

## Nos résultats

Les résultats de ces actions ont commencé à être mesurés notamment par la mise en place par certains donneurs d'ordres de la mutualisation des moyens de prévention sur leurs chantiers (Lots METAH/SCALP)

## Perspectives 2017

La même dynamique continuera en 2017, complétée par le lancement d'une offre spécifique à destination des coordonnateurs SPS en partenariat avec l'OPPBTP. Il est également prévu en 2017, d'évaluer les progrès réalisés par les 124 entreprises (3 500 au niveau national) qui ont bénéficié en 2015 d'un diagnostic et d'une offre de service conjointe par la Carsat et l'OPPBTP.



Focus sur nos programmes  
prioritaires régionaux

A partir du diagnostic régional de sinistralité et des particularités économiques de Midi-Pyrénées, les équipes du service ont co-construit des programmes régionaux. Focus sur quatre d'entre eux.

## Les entreprises à forte sinistralité

### Objectifs

La finalité de ce projet est de contribuer à faire baisser la sinistralité des 1 000 entreprises les plus accidentogènes de la région sur la période 2014-2017, en leur faisant prendre conscience de leur problématique pour les faire progresser dans la maîtrise de leurs risques professionnels. La stratégie d'intervention a été adaptée à la taille des entreprises ciblées.

Ce qui devra changer sur le périmètre du fait de l'action, au terme des 4 ans :

- 1-Le chef d'entreprise prend conscience que son établissement a un problème de sinistralité,
- 2-Le chef d'entreprise adhère à l'action,
- 3-Le chef d'entreprise définit et met en œuvre au moins une action de prévention pour un AT ou une MP survenus dans son établissement.

Le coût du risque de l'entreprise en 2017 baisse en absolu par rapport à 2012. Cette baisse sera au moins supérieure de 5 % à l'évolution de l'indicateur mesuré pour l'ensemble des entreprises de la région de plus 5 salariés hors des cibles des programmes prioritaires.

La cible comprend les 1 000 entreprises les plus accidentogènes de la région c'est-à-dire ayant le coût du risque le plus élevé tous CTN confondus entre 2010 et 2012.

Ces 1 000 entreprises (1% de la région) représentent un coût moyen/an de 31 M€ (20 % du coût moyen sur la région) et concernent 33 000 salariés (4 % des salariés de la région).

Initialement, la démarche était identique pour la totalité de la cible :

- une approche individuelle de chaque établissement :
  - rencontre à la Carsat Midi-Pyrénées ou en agence retraite,
  - proposition d'une offre de services (outils, documentation et formations sur site Web),
  - suivi des actions mises en œuvre par l'entreprise,
  - application de nos incitations financières si nécessaire ;

Fin 2015, la stratégie a été adaptée pour prendre en compte le contexte des très petites entreprises : pas de rencontre systématique et transmission à la Carsat

du plan d'actions de lutte contre sa sur-sinistralité pour chaque TPE ciblée.

Le projet étant susceptible d'entraîner une augmentation des sous-déclarations AT/MP des 1 000 entreprises ciblées, un contrôle des arrêts maladie sur les quatre ans des entreprises sera réalisé avec les CPAM pour pouvoir comparer l'évolution des arrêts AT/MP et maladie.

## Nos actions

Réalisation du contrôle des 500 entreprises que l'on avait rencontrées en 2014 et 2015 :

- ▶ les entreprises dont la sinistralité s'est dégradée ont reçu une visite de contrôle avec pour objectif la mise à jour de leur plan d'action en fonction de l'analyse de leurs AT/MP,
- ▶ les entreprises stabilisées ou qui se sont améliorées ont reçu un courrier spécifique,
- ▶ les entreprises de moins de 10 salariés n'ont pas été invitées à la CARSAT mais ont reçu un courrier qui leur indiquait l'état de leur sinistralité et leur demandait de nous faire parvenir un plan d'action adapté. Un plan de rappel était prévu.

Des moyens de contrôle ont été mis en place pour s'assurer que les entreprises cibles se sont engagées :

- ▶ Analyse des plans d'actions reçus, retour courrier de notre point de vue sur leur positionnement par rapport aux principes de prévention,
- ▶ Visite des entreprises dont la sinistralité ne s'était pas améliorée,
- ▶ Demande auprès de la caisse primaire sur l'évolution de la sinistralité maladie des entreprises dont la sinistralité s'est améliorée pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'effet pervers (transfert des AT vers la maladie

Un tableau de bord d'évaluation qualitative des « résultats » obtenus sur l'évolution de l'engagement des chefs d'entreprises est tenu.

La totalité des contrôleurs ont participé à ce PAR à hauteur de 2 ETP pour l'année.

## Nos résultats

En 2016 le service a effectué 721 visites sur les deux premiers lots d'entreprise ciblées et envoyé les courriers pour interpellier le troisième lot. Pour un objectif fixé à 80 % soit 720 établissements.

L'impact sur la cible est mesuré par un pourcentage (40 %) de SE (soit 360) ayant mis en place au moins une action de prévention. En 2016, 538 plans d'action ont été reçus et analysés.

## Points positifs

Très bon taux de retour des entreprises pour les entretiens réalisés et très belle mobilisation des équipes pour le premier lot.

## Points de vigilance

Quelques entreprises mal ciblées pour des causes multiples : problèmes d'extraction statistique, mauvaise affectation du sinistre, entreprise en cessation d'activité depuis l'édition des statistiques, etc.

Adaptation de la stratégie pour le lot 3 de moins de 10 salariés (TPE)

Phase d'invitation aux rendez-vous très chronophage pour les assistantes.

Projet atypique qui a nécessité un accompagnement des contrôleurs de sécurité pour s'assurer de leur adhésion. Aujourd'hui l'utilité de ce programme est reconnue.

### Perspectives 2017

Clôturer la démarche auprès des 901 entreprises encore actives, pour atteindre 90 % des entreprises rencontrées et 50 % des entreprises qui auront mis en place un plan d'actions pour lutter contre leur sur-sinistralité.

# Le transport

## Objectifs

Le programme a pour but de réduire la sinistralité dans le secteur du transport routier, et en particulier les accidents du travail liés aux chutes et aux manutentions manuelles, en déployant des actions du programme national TPE (niveau 2) ainsi que des actions relatives aux entreprises à forte sinistralité, au transport léger, aux déménageurs et à l'hygiène de vie.

Les objectifs sont d'inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de prévention, de les faire investir dans des équipements de sécurité, de développer les compétences des entreprises et des relais en matière de sécurité et de santé au travail et de faire vivre le réseau des entreprises de la charte régionale « hygiène de vie / addictions ».

L'action est réalisée en partenariat avec l'AFT-IFTIM, les organisations professionnelles, le SRSTT (service régional de santé au travail des transports) et l'OPCA Transport.

La cible comprend 1 250 entreprises pour un effectif de 20 000 salariés.

Ce projet mobilise 10 agents du service prévention (ingénieurs conseil, contrôleurs de sécurité, assistantes, personnel administratif).

## Nos actions

### Entreprises à forte sinistralité

- ▶ Suivi/contrôle individualisé des entreprises à forte sinistralité avec un état des lieux intermédiaire réalisé dans chaque entreprise ciblée par rapport au socle minimum de prévention,
- ▶ suivi d'une requête mensuelle pour être informé des AT / MP récents survenus dans ces entreprises,
- ▶ déploiement de l'AFS régionale « Transport + sur » les équipements de sécurité chutes et manutentions (mailing, communications diverses). En septembre 2016, suppression de cette AFS et remplacement par l'AFS nationale « Transport + sûr »,
- ▶ deux demi-journées de sensibilisation à la prévention des chefs d'entreprise réalisées dans le cadre de l'AFS « Transport+ »,
- ▶ création d'un modèle de fiche de bonne pratique (Fiche Solution Transport) pour communiquer auprès des entreprises sur des équipements de sécurité.

### Transport léger

- ▶ Elaboration et expérimentation d'une action auprès de 10 entreprises : interpellier par courrier les SE qui ont un accident du travail récent leur demandant de compléter un autodiagnostic et d'établir un plan

d'actions à partir notamment d'une offre de service proposée.

## Expérimentation nationale :

Chargé de mission prévention partagé (CMPP)

- ▶ Avec l'AFT, recherche de financements, sélection des CV et recrutement d'un chargé de mission partagé sur le transport dans le cadre d'une expérimentation nationale,
- ▶ mise en place d'un parcours d'intégration, coordination de son action avec celle des contrôleurs de sécurité, ciblage d'entreprises à contacter,
- ▶ participation aux COPIL nationaux et régionaux.

## Formation

- ▶ Communication et suivi des formations réalisées via l'ADEC transport : dirigeants,
- ▶ montage d'un dispositif de formation intra avec les agences de Géodis, intégrant une sensibilisation des dirigeants, une formation des animateurs prévention et un accompagnement pendant 2 ans d'une dizaine de sites,
- ▶ coordination avec l'Education Nationale et l'AFT pour déployer « Synergie Logistique » en 2016-2017 et organisation d'une session de formation des professeurs en janvier 2017.

## Déploiement de l'offre de service

- ▶ Organisation de deux matinées avec les partenaires (OPCA, AFT, AFTRAL notamment) sur le dispositif de formation et les financements (90 personnes présentes),
- ▶ rencontre individuelles ou collectives (via OPTL / CRFPTL) de partenaires régionaux pour qu'ils relaient notre offre de service TRM (AFT, OPCA, DREAL, OTRE, FNTR, DIRECCTE, SIST ...). Participation à l'AG de l'organisation des PME du transport routier (OTRE),
- ▶ rencontre des concessionnaires PL régionaux afin de les inciter à promouvoir les équipements de sécurité PL selon doc INRS et notre offre de service (incitations financières, outils ...),
- ▶ participation au PRITH Transport

- ▶ envoi des requêtes CPG TPE niveau 1 : 331 courriers envoyés en trois vagues et mise en place d'un suivi de 90 entreprises récidivistes.

## Hygiène de vie

- ▶ Intervention orale sur la prévention des addictions lors de l'AG d'OTRE devant 80 personnes,
- ▶ contribution à un dossier de la Revue Technique de l'INRS sur la vigilance au volant (HST n°244).

## Nos résultats

Déploiement des actions nationales TPE TRM niveaux 1 et 2, l'offre de service est bien structurée et complète pour les entreprises.

Le réseau de partenaires constitué est actif, la Carsat est reconnue dans la Branche d'activité. 100 % des entreprises de la cible ont bénéficié d'une action individuelle ou collective (visite ou contact téléphonique ou sensibilisation/ information ou OIRA / OSER ou incitation financière ou auto-diagnostic ou formation).

85 % des entreprises à forte sinistralité ont été rencontrées. 72 % des entreprises à forte sinistralité ont progressé sur le socle de prévention, 44 entreprises (51 %) ont mis en place des actions sur les chutes et la manutention. 14 employeurs sensibilisés aux bases en Prévention (dans le cadre de l'Aide financière Transport+) et 17 personnes formées en 2016 en 3 sessions dirigeants et 1 session APTR.

34 AFS Transport + pour 200 K€ et 14 AFS nationale pour 125 000 €. 270 entreprises signataires de la charte régionale hygiène de vie et prévention des addictions (+ 5.5 % versus 2015) couvrant plus de 22 000 salariés ; Développement de l'outil simplifié pour évaluer les risques « OSER Transport » à la demande et avec les fédérations professionnelles et le SRSTT.

## Points positifs

Excellent partenariat avec la profession. Offre de service variée et adaptée à la cible. Bonne diffusion et accueil favorable par les entreprises de l'AFS nationale « Transport + sûr ». Démarche marketing vers les TPE

Trois organismes de formation formés au dispositif de formation INRS en Midi Pyrénées (AFTRAL, Compétences Prévention, SINCEO).

L'outil régional « OSER transport » est adapté pour les TPE de moins de 10 salariés, et « OIRA transport » cible davantage les entreprises de plus de 10 salariés.

## Points de vigilance

Des difficultés économiques dans le secteur d'activité. La promotion du dispositif de formation (dirigeant / APTR / APS) est difficile, les formations APTR et APS sont perçues comme trop longues.

La profession est difficile à mobiliser, même sur les aides financières.

En 2016, du fait des réorganisations territoriales, les partenaires- OPCA, OP, CARCEPT, DIRECCTE- sont peu disponibles.

Les concessionnaires sont peu intéressés par notre AFS régionale car il n'y a pas de financement d'équipements liés à la conduite. A contrario, ils sont trop intéressés par l'AFS nationale, exclusivement sur le pack tracteur, du fait du financement d'équipements quasi de série (sauf sellette de sécurité) : 37 packs tracteur réservés en 4 mois, aucun autre pack.

On peut déplorer la suppression de notre AFS régionale qui intégrait une ½ journée de sensibilisation obligatoire des chefs d'entreprise. Cette mesure n'est pas reprise dans le dispositif national.

## Perspectives 2017

Les actions sur les problématiques de chargement / déchargement sont à construire pour cela, un groupe de travail avec des entreprises est envisagé.

La poursuite du suivi individuel des entreprises à forte sinistralité, avec procédure d'injonction s'il n'y a pas de progrès sur le socle de prévention.

La mise en œuvre des actions dans le cadre TPE TRM niveau 1 et 2.

L'organisation d'une session de formation des consultants et conseillers de l'OPCA transport (2 jours) et la poursuite du déploiement du dispositif de formation transport avec les OF habilités, avec notamment l'organisation d'un T Ressources avec l'OPCA transport.

Le déploiement de synergie Logistique et Transport avec l'Education Nationale et l'AFT et de « T Tutorat » avec un module prévention. L'organisation d'un « T Ressources » avec l'OPCA transport sur l'accueil des nouveaux et le tutorat.

La communication renforcée sur notre offre de service via les partenaires, concessionnaires et carrossiers, en particulier lors d'une manifestation avec les directeurs de SIST et des associations de médecins et d'IPRP dans le cadre de l'action PRITH transport.

La poursuite de l'expérimentation d'un chargé de prévention transport partagé : ciblage des entreprises, suivi des interventions, COPIL .

Les déménageurs : finalisation de la Lettre de voiture améliorée et communication.

La mise en place d'un groupe de travail sur les problématiques de chargement / déchargement.



## Les EHPAD

### Objectifs

Ce programme a pour objectif de contribuer à faire baisser la sinistralité du secteur, en particulier les accidents du travail liés aux manutentions manuelles et aux déplacements.

Il s'agira de déployer une offre de service appuyée sur celle du programme TMS avec formations APRP et PRAP 2S (formateur et acteurs).

Les résultats attendus sont :

- ▶ la mise en place d'un dispositif de planification en lien avec l'évaluation du temps nécessaire à la prise en charge du résident en fonction de sa dépendance physique et psychique,
- ▶ l'augmentation du taux d'équipement des locaux en rail de manutention au sein des établissements (socle minoration : 50% des chambres équipées, les salles de rééducation équipées, un HAPA formé, le Chef d'Entreprise formé et un plan de formation PRAP), et la formation du personnel à leur utilisation en sécurité,
- ▶ l'augmentation du taux d'équipement en matériel mobile d'aide à la manutention au sein des établissements et la formation du personnel à leur utilisation en sécurité.

La cible comprend les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées, les établissements publics médicaux-sociaux des collectivités territoriales.

Cela représente 364 entreprises dont 10 suivies dans le programme prioritaire national TMS.

Ce projet mobilise une équipe de déploiement de 13 Contrôleurs 1 assistante et 1 Ingénieur pour 318 jours alors que 2 ETP (300 j) étaient prévus initialement.

### Nos actions

- ▶ 2016 voit la poursuite du déploiement de l'action qui s'appuie davantage sur le partenariat avec l'ARS.
- ▶ La prise en charge financière des formations AP HAPA par notre service a permis de la déployer de façon efficace. Les retours en terme d'évaluation par les entreprises sont plutôt bon et ont pour partie étaient présentés lors de nos deux forums départementaux.
- ▶ L'élargissement de la communauté des fournisseurs de matériel avec l'intégration de SCMED fournisseur de matériels spécifiques.
- ▶ L'élargissement des matériels finançables par l'aide financière simplifiée « EHPAD » aux lits basculants et rotatifs.

► Pour promouvoir l'offre de service, deux forums départementaux ont été tenus (à AUCH et à CASTRES) qui ont permis de réunir 43 Directions d'EHPAD et 22 partenaires (98 personnes). On a noté la participation systématique de nos partenaires fournisseurs de matériel et d'organismes de formation habilités ainsi que d'entreprises ayant expérimenté nos démarches et outils. La visite d'EHPAD partenaire lors de chacun de ces forums a été plébiscitée lors de l'évaluation de ces forums par les participants. 100% des établissements ont reçu, en septembre 2016, la grille d'information sur le positionnement des établissements sur le taux de dépendance des résidents (GMP), leur taux d'équipement et de formation du personnel. Le bilan sera fait en 2017. Les incitations financières : 15 contrats de prévention ont été signés et 19 AFS validées. La première minoration de taux travail a été votée en CTR3 d'octobre 2016.

En 2015 et 2016, 356 établissements ont été visités dont 10 dans le cadre du suivi TMS Pros. Les 54 établissements en sur sinistralité ont bénéficié de deux visites avec analyse d'un plan d'action. Neuf ont vu leur sinistralité continuer à se détériorer et seront la cible de notre démarche d'injonction si des situations spécifiques de risque sont identifiées.

## Nos résultats

102 % (356 établissements) ont bénéficié d'une action collective ou individuelle du service (10 en suivi TMS Pros) pour un objectif fixé à 70% (254 établissements). L'augmentation du personnel formé : 37 AP HAPA et passerelles PRAP 2S + 16 acteurs PRAP 2S. soit 109 établissements pour un objectif de 30% de la cible (106). Le nombre d'entreprises ayant augmenté leur équipement technique notamment aide à la mobilité est conforme à notre objectif : 109 établissements pour un objectif de 106.

## Points positifs

Les partenariats se sont développés avec, notamment, la participation de la déléguée régionale Synerpa à nos forums, les fournisseurs de rails (France Reval, ARJO, Hill Rom, SCEMED, LINET et Guldman), les fournisseurs de « petit » matériel d'aide à la mobilisation des personnes (Bastide) et les organismes de formation habilités (Croix rouge, AFPA, compétences prévention et Acti formation).

Le travail avec l'ARS sur les conditions de partage d'information et sur l'organisation d'un forum régional en octobre 2017 pour clôturer le programme.

La création d'une grille de recueil d'information sur les établissements et d'un flyer d'information sur notre offre de service AFS régionale.

La diversification des organismes habilités AP HAPA permet démultiplier les formations notamment des directions.

## Points de vigilance

La charte prévue avec l'ARS n'a pas pu se mettre en place, en partie en raison de la charge de l'ARS liée au regroupement dans la région Occitanie.

Un groupe local continue à générer une grande partie de la sur sinistralité (13 établissements sur 17) et fera l'objet en 2017 d'un suivi « attentionné ».

### Perspectives 2017

Développer une approche « groupes nationaux » ou « régionaux » afin d'homogénéiser nos attentes sur le territoire.

Faire le bilan des retours des grilles de recueil d'information sur les établissements.

Poursuivre le déploiement des formations.

# Les nuisances sonores

## Objectifs

Ce programme a pour finalité de contribuer à supprimer si possible et à réduire (respect des Valeurs Limites) l'exposition aux nuisances sonores des salariés des entreprises ciblées.

L'objectif est de sensibiliser les entreprises au risque lié aux nuisances sonores pour qu'elles mettent en œuvre des actions de prévention de ce risque pour réduire l'exposition de leurs salariés.

Ce programme se compose de 4 axes d'action :

- Axe 1 : une action avec les services de santé au travail (SIST) sur la prévention du bruit lié aux échappements d'air comprimé avec une AFS,
- Axe 2 : une action vers les entreprises avec une sinistralité avérée (surdité professionnelle ou accident du travail lié au bruit reconnu),
- Axe 3 : une action de suivi attentionné pour les entreprises où le Centre de Mesures Physiques de la Carsat Midi-Pyrénées (C2MP) est intervenu et a constaté des niveaux élevés d'exposition au bruit avec demande d'engagement des entreprises,
- Axe 4 : des actions collectives complémentaires ciblées à définir sur la période.

La cible se compose de 600 entreprises, soit à sinistralité avérée avec des surdités professionnelles ou des accidents du travail liés au bruit reconnu, soit de secteurs d'activité connus pour l'exposition avérée à des nuisances sonores.

Ce projet mobilise 10 agents du service prévention (ingénieurs conseil, contrôleurs de sécurité, assistantes, personnel administratif).

## Nos actions

### Axe 1 : une action collective avec les services de santé au Travail

Le projet de prévention des nuisances sonores s'est poursuivi en 2016 avec l'action des services de santé au travail sur le bruit lié aux échappements d'air comprimé sur une cible de 500 entreprises représentant 2300 salariés.

Pour chaque SIST les actions visent à sensibiliser, faire prendre conscience, faire adhérer et faire agir l'entreprise. Dans le cadre du groupe d'échanges Carsat-Direccte-MSA-OPPBTP-SIST des outils ont été créés ou mis en commun: promotion de l'aide financière simplifiée « nuisances sonores » avec liste de fournisseurs de

matériel agréés, réalisation de trois reportages sonores - supports de communication sur les nuisances sonores en entreprise - en collaboration avec un interne en médecine du travail.

## **Axe 2 : une action vers les SE avec sinistralité avérée (MP 42 surdité reconnue)**

Poursuite des actions en entreprises suite au lancement action en 2014 et 2015 et la réception des Plans d'action proposés et/ou des questionnaires remplis en ligne, par les entreprises ciblées, avec visites d'entreprises, interventions C2MP, AFS, courriers recommandations.

Cible 2016 : 19 SE avec MP reconnues en 2015 et SE avec AT reconnus en 2016 : des courriers d'interpellation ont été envoyés afin que les entreprises renseignent le questionnaire en ligne. Des interventions en entreprise sont prévues pour analyser les plans d'actions et les actions menées.

## **Axe 3 : une action individuelle vers les SE avec une problématique bruit avérée**

Poursuite de l'action auprès des entreprises où notre centre de mesures physiques est intervenu ces dernières années et a constaté des niveaux élevés d'exposition au bruit. L'action requiert la vérification sur site de la réalisation des préconisations, la demande d'engagement sur le reste à réaliser, l'envoi d'un courrier de confirmation d'engagement à l'entreprise et suivi de réalisation. En 2016, sur la problématique des nuisances sonores, le C2MP a traité 47 demandes d'intervention supplémentaires

## **Axe 4 : des actions collectives**

Un partenariat avec l'Institut Universitaire de Technologie de Blagnac : organisation et animation d'un forum sur la prévention des nuisances physiques lors de la Journée nationale de l'Audition 2016.

En lien avec l'arrêté 30 août 1990 : élaboration modèle lettre d'interpellation du maître d'ouvrage sur projet en conception et modèle injonction.

Avec l'Education nationale : formation de professeurs de lycées professionnels.

Des journées d'information des entreprises avec le Conseil national des Professions Automobiles (CNPA) et des réunions d'information de relais distributeurs

Un mailing vers les entreprises du commerce du pneu.

## **Nos résultats**

### **Axe 1 :**

12 services de santé ont fait leur fiche action. 11 sont engagés dans l'action (cible : 317 SE (TPE), 2 300 salariés, des SE de < 20 salariés commerce du pneu, réparation automobile, etc.), 7 CPOM sont signés s'engagent sur une action bruit, 2 CPOM en attente signature, 2 actions hors CPOM.

Dans ce cadre, les SIST ont sollicité le C2MP pour 15 interventions en entreprises

157 fiches reporting reçues (sur 317 entreprises dans la cible)

31 actions sont soldées dont 7 avec des mesures hors EPI/consignes

On note une fiche de « réalisations remarquables » faite sur machine à crépir

Les premières interventions en entreprise sont plutôt positives : présentation de l'action, promotion de l'AFS, promotion du dosil a priori bien perçue par les établissements

Les services de santé ont lancé l'action, visité les entreprises, sensibilisé les employeurs et les salariés, fait des démonstrations, des mesures de bruit...

La promotion de l'AFS a été portée par au moins 6 SIST et 8 SIST ont permis d'attribuer l'aide financière depuis le lancement (12 AFS à ce jour).

### **Axe 2 :**

sur la cible 2016, 14 questionnaires reçus sur 19 courriers envoyés : 74 % de réponse.

5 questionnaires en attente, 7 visites à programmer

14 actions en cours, 5 actions terminées. La plupart des fiches reporting sont à compléter.

### **Axe 3 :**

41 dossiers suivis par le C2MP sont traités. 76 % ont respecté les préconisations, 11 entreprises doivent fournir leurs échéanciers d'engagement ou finaliser leur actions. 18 fiches reporting sont réalisées.

### **Axe 4 :**

le forum prévention des nuisances sonores à l'IUT de Blagnac a réuni 300 personnes et a permis de mettre en avant l'action régionale et les partenariats de la Carsat.

Le partenariat avec l'Education nationale et les lycées professionnels a permis de former 25 professeurs en chaudronnerie de la région.

Dans le cadre de l'information des professionnels, le C2MP a animé trois Journées d'information des entreprises avec le CNPA et 12 réunions d'informations de relais distributeurs.

La Carsat a participé à la rédaction d'un article dans le mensuel Travail et sécurité de l'INRS sur le Traitement acoustique des locaux (Liebherr).

## **Points de vigilance**

Axe 1 : si les services de santé au travail ont pu déployer les actions d'information et de sensibilisation, ils ont plus de difficulté à faire agir les entreprises.

Axe 2 : le suivi des entreprises est à intensifier sur les cibles encore actives du projet.

Axe 3 : la mobilisation se concentre sur l'obtention des échéanciers d'engagement. Les entreprises doivent être régulièrement relancées.

Axe 4 : les réflexions sont en suspens : les échanges, sur les permis de construire, avec les deux UC (09 et 81) de la Direccte, n'ont pas donné de suite.

## **Perspectives 2017**

Suite à la présentation du projet en national, et de la réflexion engagée sur une proposition d'action nationale sur la future COG (CMP-INRS-Groupe bruit), plusieurs CMP ont décidé de proposer un PAR Bruit au sein de leur caisse pour la future COG.

De son côté la Carsat poursuivra le déploiement du projet sur les quatre axes.

### **Axe 1 :**

obtenir des résultats concrets sur les actions en entreprises pour chaque SIST impliqué, améliorer le retour des fiches reporting clôturées, accompagner l'engagement des SIST dans les CPOM sur la problématique bruit.

### **Axe 2 :**

suivi et finalisation des actions en cours pour 44 entreprises, planifier les visites d'entreprises sur 2017. Lancer la dernière vague d'interpellation des entreprises avec sinistralité (MP ou AT) pour les orienter vers le questionnaire en ligne.

### **Axe 3 :**

clôturer le suivi des entreprises ayant une problématique nuisances sonores avérée.

### **Axe 4 :**

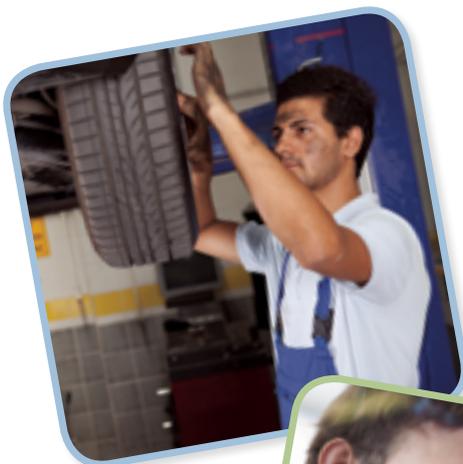
participer aux manifestations organisées par nos partenaires sur la problématique bruit, faire aboutir la réflexion sur l'implication des Maîtres d'ouvrage BTP dans le traitement des nuisances sonores. Dans les champs de l'information et de la formation : définir un mode d'intervention pour sensibiliser la cible « jeunes », utiliser les supports « reportages sonores » dans le cadre d'actions collectives, élaborer et tester un programme de formation, étoffer et animer la page web « le bruit » sur le site [www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr).

# Glossaire

**ADEME** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**AFS** Aide financière simplifiée  
**AFT-IFTIM** Association pour le développement de la formation professionnelle  
- Institut de formation aux techniques d'implantation et de manutention  
**ANACT** Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail  
**ARS** Agence régionale de santé  
**ASTIA** Association de santé au travail interentreprises et de l'artisanat  
**AT** Accident du travail  
**ATEX** Atmosphère explosive  
**AVISIR** Fichier automatique qui met à jour la base du système de gestion des employeurs à partir des données de l'INSEE  
**BESST** Bases essentielles en santé et sécurité au travail  
**BTP** Bâtiments et travaux publics  
**CA** Conseil d'administration  
**CAF** Caisse d'allocations familiales  
**CAPEB** Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment  
**CCI** chambres de commerce et d'industrie  
**Carsat** Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail  
**CCMSA** Caisse centrale de la mutualité sociale agricole  
**CFA** Centre de formation des apprentis  
**CIL** Correspondant informatique et liberté  
**C2MP** Centre de mesures physiques  
**CHSCT** comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail  
**CHU** centre hospitalier universitaire  
**CMR** (Substances) Cancérogène, mutagène, reprotoxique ou toxique pour la reproduction  
**CNAMTS** Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés  
**CNAV** Caisse nationale d'Assurance vieillesse  
**CNITAAT** Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail  
**COCT** Conseil d'orientation sur les conditions de travail

**COG** Convention d'objectifs et de gestion  
**COPIL** Comité de pilotage  
**COVAL** comité de validation  
**CPAM** Caisse primaire d'Assurance Maladie  
**CPG** Contrat pluriannuel de gestion  
**CPOM** Contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens  
**CPP** Compte prévention pénibilité  
**CRA** Commission de recours amiable  
**CRAMIF** Caisse régionale d'Assurance Maladie d'île de France  
**CRAT-MP** Commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles  
**CRHSS** Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale  
**CROCT** Comité régional d'orientation des conditions de travail  
**CRRMP** Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles  
**CTN** Comité technique national  
**CTR** Comité technique régional  
**DAT** Déclaration d'accident du travail  
**DCGDR** Directeur coordonnateur de la gestion du risque  
**DIPLUS** Outil commun de déploiement partenarial AT-MP  
**DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
**DOSIL** Outil de dégonflage des pneumatiques en sécurité et en silence  
**DRSM** Direction régionale du service médical  
**DSN** Déclaration sociale nominative  
**EHPA** Etablissement d'hébergement des personnes âgées  
**EHPAD** Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes  
**EPI** Equipements de protection individuelle  
**FFPB** Fédération française des Pressings et Blanchisseries  
**IF** Incidence financière  
**IJ** Indemnité journalière  
**INRS** Institut national de recherche et de sécurité  
**IUT** Institut universitaire de technologie  
**METAH** Mutualisation des équipements de travail et accès en hauteur  
**MOA** Maîtrise d'ouvrage  
**MOE** Maîtrise d'oeuvre  
**MP** Maladie professionnelle  
**MSA** Mutualité sociale agricole  
**OPCA** Organismes paritaires collecteurs agréés  
**OPPBTP** Organisme professionnel du bâtiment et des travaux publics  
**OTRE** Organisation des transporteurs routiers européens  
**PAT** Gestion prévention et accidents du travail

- PDE** Plan de déplacement d'entreprise
- PDIE** Plan de déplacement interentreprises
- PDP** Prévention de la désinsertion professionnelle
  - PL** Poids lourds (Concessionnaires)
- PME** Petites et moyennes entreprises
- PMS** Plan de maîtrise socle
- PPN** Programmes prioritaires nationaux
- PPR** Programmes prioritaires régionaux
- P3C3** Programme prioritaire de prévention contre les chutes dans la construction
- PRAP** Prévention des risques liés à l'activité physique
- PRITH** Programme régional d'insertion des travailleurs handicapés
- PRST** Plan régional de santé au travail (PRST3 à la date du présent rapport)
  - PST** Plan national de santé au travail
- QVT** Qualité de vie au travail
- QSE** Qualité, sécurité et environnement
- RPS** Risques psychosociaux
- RSI** Régime social des indépendants
- Run MR** Référentiel unique national de la maîtrise des risques
- SCALP** Sécurisation des circulations , accès et livraison à pied d'oeuvre
  - SE** Section d'établissement
- SEIRICH** Outil institutionnel d'évaluation des risques chimiques AT-MP
  - SGE** Système de gestion des employeurs
  - SIST** Service interprofessionnel de la santé au travail
  - SMI** Système de management intégré
- SMTC** Syndicat mixte des transports en commun
- SRSTT** Service régional de santé au travail des transports
  - SST** Service de santé au travail
  - SST** Sauveteur secouriste du travail
- TA-PR** Tarification-prévention
- TASS** Tribunal des affaires de Sécurité sociale
  - TCI** Tribunal du contentieux et de l'incapacité
- TMS** Trouble musculo-squelettique
- TPE** Très petite entreprise
- TRM** Transport routier de marchandises
- TSG** Travail social de groupe
- URSSAF** Union de recouvrement des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales
- VL** Véhicule léger



**Carsat Midi-Pyrénées**  
2 rue Georges Vivent 31065 Toulouse Cedex 9  
[www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr)



LIV31.0617